**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 50 (1946)

Artikel: Une grande figure du passé jurassien : Xavier Péquignot, dernier

landammann du canton de Berne

Autor: Péquignot, Eugène

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-684914

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# UNE GRANDE FIGURE DU PASSÉ JURASSIEN

# XAVIER PÉQUIGNOT

#### dernier landammann du canton de Berne

# par EUGÈNE PÉQUIGNOT

avocat, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique

« On ne sait pas tout ce qu'il en coûte de peines et de veilles pour écrire quelques lignes d'histoire! »

. (Voltaire: Le Siècle de Louis XIV)

#### Introduction

L'éclat que la vie d'hommes illustres ou marquants projette sur les annales d'un pays constitue une précieuse part du patrimoine national. Le panorama où se déroulent les faits et gestes des plus nobles citoyens apparaît comme une vision lumineuse à travers l'histoire. Ce rappel du passé est une source bienfaisante et réconfortante, à laquelle le patriotisme vient se retremper. Les actes de dévouement et de courage qu'accomplirent nos ancêtres ne sont-ils pas de nature à stimuler nos énergies et notre ardeur, ne nous aident-ils pas à mieux supporter les déceptions et les épreuves, ne nous incitent-ils pas à bien servir le pays ?

Les biographies rendent parfois une justice tardive à des hommes de valeur, dont les mérites ont été méconnus ou sont demeurés inconnus. Moins de modestie et un champ d'action plus vaste eussent forcé leur renommée. Et cependant ils honorèrent le coin de terre dont ils sont issus ; par eux, ce coin de terre a donné la preuve de sa fécondité.

Depuis sa réunion au canton de Berne, c'est-à-dire depuis l'année 1815, le Jura a compté de fortes personnalités, plus nombreuses qu'on ne le suppose généralement. Faire revivre devant vous la figure d'une d'entre elles, tel est mon propos.

#### Aperçu biographique

François Xavier Ignace Péquignot. Qui connaît ce nom? N'est-il pas ignoré de la plupart des Jurassiens?

Il naquit au Noirmont, le 3 floréal de l'an XIII de la République française une et indivisible, soit le 23 avril 1805, dans ce village franc-montagnard qui appartenait alors au Département du Mont-Terrible et dont la population a conservé sa réputation de ténacité et de non-conformisme. Son père, Etienne Péquignot, horloger et paysan, et sa mère, Marie, née Erard, avaient contracté mariage le 20 germinal de l'an sept de la République, par devant Jean-Baptiste Voirol, Président de l'administration municipale du canton de Saignelégier, dans le local destiné à la réunion des citoyens pour la célébration des décades.

Xavier fut le troisième de six enfants. Après avoir fréquenté l'école de son village natal, il fut placé au petit séminaire d'Ornans, où il fut l'élève de Mgr Dartois, vicaire général de Besançon. Puis il entra au collège de Porrentruy, en Ire de rhétorique ; il ne tarda pas à s'y distinguer. Parmi ses maîtres, signalons l'abbé Denier, enterré au pied de la chapelle de Lorette près de Porrentruy et à la mémoire duquel il consacra une émouvante nécrologie. Ayant terminé ses classes au collège et récolté force prix et accessits, il suivit les cours de droit de plusieurs universités allemandes, celle d'Heidelberg notamment ; puis il se rendit en Pologne, où il devint précepteur et bibliothécaire dans une famille noble, les Potocki, famille avec

La révolution de 1830 le ramena au pays. Un nouvel ordre de choses s'instaurait. Le régime patricien bernois vivait ses derniers jours. Doté d'une bonne culture classique et juridique, Xavier Péquignot se lança dans le journalisme ; cette dure école, à laquelle la plupart succombaient, fut pour lui un apprentissage de la vie politique.

laquelle il resta en contact jusqu'à sa mort.

Dès l'année 1832, il fit ses premières armes à l'« Helvétie », qui paraissait à Porrentruy. Ce journal était fort considéré dans toute la Suisse. Péquignot collabora à cet organe d'abord comme traducteur, puis en qualité de rédacteur. Il en resta le correspondant jusqu'en 1849.

En l'année 1834, il rencontra à l'Ecole militaire de Thoune Louis-Napoléon Bonaparte. Tous deux servaient dans l'artille-rie. Péquignot entretint des relations suivies avec l'homme qui allait devenir l'Empereur des Français. Celui-ci le reçut à Paris et lui offrit une épée que ma famille conserve.

Au militaire, Xavier Péquignot atteignit le grade de lieutenant-colonel de l'état-major fédéral.

En 1839, le cercle des Franches-Montagnes l'envoya siéger au Grand Conseil qui, la même année, l'élut membre de la Cour d'appel. Il fit partie de la Cour criminelle jusqu'en 1845. Sa santé précaire — il fut maladif et souffrant sa vie durant — l'engagea à abandonner ses fonctions de juge d'appel.

Le 25 novembre 1844, le Grand Conseil l'élisait vice-landammann pour l'année 1845 et, le 1<sup>er</sup> décembre 1845, landammann de la République de Berne pour l'année 1846.

Le 15 février 1846, le Grand Conseil décida qu'une assemblée constituante serait investie de la mission d'élaborer une nouvelle constitution. Le peuple ayant accepté le 31 juillet 1846 le projet établi par cette assemblée, il élut ensuite un nouveau Grand Conseil. Le landammann Xavier Péquignot prononça, le 29 août 1846, la dissolution de l'ancien Grand Conseil.

Membre de la Constituante, Péquignot prit une part prépondérante à ses travaux. Il y défendit avec énergie les droits du Jura et réclama surtout, avec succès d'ailleurs, le maintien de la législation française.

Après l'adoption de la constitution cantonale bernoise du 31 juillet 1846 et bien qu'il fût membre du nouveau Grand Conseil, il s'adonna principalement aux études littéraires.

Sa profonde connaissance des hommes et des choses lui permit d'écrire ses piquantes « Etudes sur le canton de Berne », qui furent fort goûtées. Il publia aussi des « Esquisses littéraires », qui révèlent une plume habile et des conceptions saines.

Ses discours au Grand Conseil et au Conseil national, dont

il fut membre pendant la première législature, (¹) lui valurent la

réputation d'orateur.

Le 15 septembre 1846, il faillit perdre la vie dans un incendie qui détruisit l'Hôtel de la Couronne, à Tavannes. Des vingt-deux voyageurs, étrangers pour la plupart, qui passèrent la nuit dans cet hôtel, six restèrent dans les flammes. M. Immer, membre du Gouvernement bernois, fut au nombre des victimes. Xavier Péquignot sortit indemne du sinistre, en sautant du haut du toit sur un matelas, sans se faire aucun mal.

Avant la guerre du Sonderbund, la Diète désigna Xavier Péquignot et le Dr Kern, futur ministre de la Confédération suisse à Paris, en qualité de commissaires auprès du gouvernement de Schwyz pour amener ce dernier à rentrer dans le giron du Pacte fédéral. Cette mission n'eut pas de succès. Les hostilités éclatèrent. Péquignot fit la campagne de 1847 ; il était attaché à l'état-major du général Dufour. La tourmente passée, il se voua de nouveau à ses travaux littéraires.

En 1848, répondant aux sollicitations de ses amis Xavier Stockmar et Xavier Marchand, il consentit à prendre la direction de l'Ecole normale des instituteurs du Jura. Sa carrière pédagogique devait se révéler brillante. Il fut un digne successeur de Jules Thurmann et d'Alexandre Daguet. Sous sa direction, l'Ecole normale se développa. La littérature et l'histoire y furent à l'honneur. Péquignot voua une sollicitude particulière à l'école modèle.

Profitant de ses rares moments de loisirs, tous consacrés à l'étude, il publia avec Xavier Kohler dans l'« Helvétie » un Bulletin littéraire et dans le journal le « Jura » des Biographies jurassiennes qui restent un chef-d'œuvre du genre. D'une grandeur émouvante, elles reflètent l'élévation d'âme de leur auteur et sont du plus pur style classique. Celle de l'avoyer Neuhaus fut très remarquée et rendit d'éminents services à ceux qui, plus tard, se proposèrent d'écrire la vie de cet homme d'Etat.

En 1854, la mutilation de l'Ecole normale du Jura provoqua la démission du directeur Péquignot qui, appelé par l'autorité neuchâteloise, accepta les fonctions de Directeur de l'Ecole industrielle du Locle. Il créa de toutes pièces cette nouvelle école et l'établit sur des bases solides. Tout donnait à penser qu'il

<sup>1)</sup> En octobre de l'année 1848, le cercle du Jura élut Xavier Péquignot député au Conseil national. Des candidats en présence, Péquignot obtint le nombre de suffrages le plus élevé.

resterait sur cette terre hospitalière, si prompte à reconnaître ses mérites.

En 1856, une loi scolaire bernoise créa les inspectorats d'école, ouvrant ainsi une voie nouvelle à l'instruction publique dans le canton de Berne. Péquignot, tenaillé par l'amour du sol natal et désireux de rendre encore service au pays, accepta la pénible fonction d'Inspecteur général des écoles du Jura, représentant tous les degrés d'enseignement depuis l'école primaire à l'université. Durant six années, il se consacra à cette tâche immense, difficile, délicate et ingrate, avec un zèle et un dévouement qu'on ne saurait décrire. Il contribua dans une large mesure à relever le niveau de l'enseignement et de l'éducation au sens élevé du terme.

En octobre 1863, une grave maladie le détermina à abandonner cette tâche épuisante. A la demande de la Direction de l'Education, il conserva l'inspectorat des progymnases et écoles secondaires. En même temps, il accepta les fonctions de professeur d'histoire et de littérature française à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Il y déploya une activité conforme à sa haute culture et à ses goûts. La ville de Porrentruy lui confia la présidence de la commission des écoles.

Le 6 juillet 1864, il quittait Porrentruy pour aller présider aux examens de l'Ecole industrielle de St-Imier. Subitement, la maladie le terrassa et, le 13 juillet, il expirait à l'âge de 59 ans seulement.

La dépouille mortelle du dernier landammann de la République de Berne fut ramenée à Porrentruy pour y être inhumée au cimetière de St-Germain. Les obsèques eurent lieu le surlendemain. Y participèrent des représentants du Conseil d'Etat, des Chambres fédérales et du Grand Conseil de Berne, plusieurs officiers supérieurs, des délégués de nombreuses autorités cantonales et communales et des écoles.

Xavier Kohler consacra à Xavier Péquignot une nécrologie, dont voici la conclusion :

- « Les desseins du Ciel sont impénétrables, mais nous ne pouvons sans effroi contempler les vides qui se font ces derniers temps dans l'élite des hommes marquants du Jura. » Xavier Stockmar venait de mourir, lui aussi, le 21 juin, soit moins d'un mois avant Péquignot. —
- « La situation ajoutait Kohler est très tendue. Le pays aurait besoin de réunir toutes ses forces, toutes ses capacités pour sauvegarder ses droits et ses libertés, et la mort, avec un sourire cruel, semble prendre plaisir à abattre de sa faux

impitoyable tous les hommes en qui le pays a confiance. M. Péquignot, avec sa longue expérience, sa pratique des affaires, son patriotisme éprouvé, son esprit conciliant, était une de ces intelligences d'élite. Il n'est plus !... Nous ne parlons point du vide immense que sa mort laisse dans l'instruction publique.

La Société d'Emulation perd en lui un de ses fondateurs et de ses membres les plus actifs : les lettres jurassiennes leur plus brillant représentant. Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur notre collaborateur au Bulletin littéraire de 1850 et aux Biographies jurassiennes, mais celui qui a lu ses rapports lumineux sur mainte question d'éducation, ses discours remarquables au Grand Conseil, à la Constituante et au Conseil national, ses Etudes piquantes, les vies de Watt et de Neuhaus, dira quelle était la valeur de l'écrivain distingué dont la mort a brisé la plume.

Mais l'homme d'esprit n'existait pas seul chez M. Péquignot : il y avait l'homme de cœur, se plaisant à rendre service, l'homme de société, aimable et de bon ton, le savant modeste, le citoyen généreux, toutes les qualités qui font un homme accompli. »

\* \*

Après ce bref aperçu biographique, je vais essayer d'analyser l'activité multiple de Xavier Péquignot, en tant que journaliste, juge et homme d'Etat, militaire, pédagogue, homme de lettres, historien et orateur. Les traits caractéristiques de sa personnalité se dégageront automatiquement de mon exposé.

## Le journaliste

Rentré de Pologne en l'année 1830, Péquignot trouva son pays en pleine effervescence politique. La révolution de juillet venait d'éclater à Paris, renversant Charles X, de la dynastie des Bourbons, auquel succéda Louis-Philippe, duc d'Orléans. Un vent de libéralisme parcourait le continent. Il passa sur le canton de Berne, sur le Jura en particulier, et déchaîna des orages. Sous la conduite de Stockmar, de Vautrey et d'autres

encore, les Jurassiens se groupèrent peu à peu en associations politiques. Des arbres de la liberté, symboles des idées nouvelles, furent plantés. Des assemblées politiques et des pétitions revendiquaient la souveraineté du peuple, l'abolition des privilèges, l'égalité des droits, la liberté de la presse. Xavier Stockmar demandait que l'Evêché constituât un arrondissement semi-indépendant de la République de Berne.

Le 13 janvier 1831, le Grand Conseil prononça sa dissolution et décréta l'élection d'une assemblée à qui serait confié le soin de préparer une Constitution appelée à régir le canton de Berne. Les élections à la constituante eurent lieu le 9 février 1831. Le 31 juillet 1831, le peuple acceptait par 27.802 oui contre 2153 non la première constitution démocratique du canton de Berne. Le Jura avait donné 6905 oui et 894 non. Le patriciat avait vécu.

Nommé préfet de Porrentruy et entré en fonction le 2 décembre 1831, Xavier Stockmar mit tout en œuvre pour doter le pays d'un journal influent. C'est ainsi que fut fondée *L'Helvétie*. Cet organe fut placé sous la direction d'Henri-Eusèbe Gaullieur, réfugié neuchâtelois, homme d'une haute culture.

L'apparition du premier numéro, le 1er juillet 1832, fut un événement. Gaullieur eut de nombreux correspondants ; pour le canton de Vaud : Druey, Monnard ; pour Genève : James Fazy et Petit-Senn, dont les vers charmants illustraient le feuilleton; pour Fribourg : Schaller, Bussard ; pour le Valais : Barmann ; pour le Jura bernois et Berne : Stockmar, le doyen Morel, Vautrey (les premières années), exceptionnellement l'avoyer Neuhaus. En 1834, le journal avait tout ce qu'il fallait pour obtenir un légitime succès. M. Choffat soignait la partie administrative et l'organisait en société par actions. « M. Péquignot, écrit Xavier Kohler, était attaché à la feuille comme rédacteur ; son talent d'écrivain relevait la partie littéraire; son style poli, élégant, correct, contrastait avec celui de Gaullieur, rude, nerveux, assez peu soucieux de la forme. M. Gonsalve Petitpierre collabora, lui aussi, à la rédaction et, par son précieux concours, augmenta la valeur de L'Helvétie ». C'était l'époque brillante de la presse libérale. Péquignot envoya de Berne de vivants comptes rendus des séances du Grand Conseil.

Sous la constitution de 1831, le Grand Conseil se composait de 240 membres ; les collèges électoraux en élisaient 200 ; ces 200 députés nommaient eux-mêmes les 40 autres membres. Le Grand Conseil désignait dans son sein un landam-

mann, premier magistrat de l'Etat, un Conseil-exécutif composé d'un avoyer-président et de 16 membres; il élisait en outre un collège de 16 députés pour assister, comme les membres ordinaires du gouvernement, à tous les travaux préparatoires relatifs à la Constitution et aux lois concernant l'organisation de l'Etat et pour participer, avec le Conseil-exécutif, à la nomination et à la révocation des fonctionnaires.

#### Election de Xavier Péquignot au Grand Conseil

En 1839, le collège électoral des Franches-Montagnes élut Xavier Péquignot, député au Grand Conseil, en même temps qu'Aubry, qui devint Conseiller d'Etat. Le parti jurassien l'avait emporté de justesse sur le parti gouvernemental, qui disposait de toutes les ressources du pouvoir. Les opérations électorales furent contestées. Sur la proposition du Conseil-exécutif et du collège des Seize, le Grand Conseil valida l'élection, le 25 novembre 1839, par 82 voix contre 23, à la suite d'un débat tumultueux.

## Election de Xavier Péquignot à la Cour d'appel

Le 7 décembre de la même année (1839), Péquignot était élu membre de la Cour d'appel, composée alors d'un président et de 10 juges. Il n'y avait pas incompatibilité entre l'appartenance au Grand Conseil et la fonction de juge.

Péquignot siégea à la Cour d'appel jusqu'au 5 juin 1844, date à laquelle le Grand Conseil lui accorda en tout honneur et en le remerciant des services rendus, la démission qu'il avait

sollicitée pour raison de santé.

A la Cour, il s'occupa plus spécialement des affaires criminelles. Ses rapports étaient des modèles du genre. C'est lui qui écrivit cet aphorisme : « Les lois criminelles ne doivent pas seulement punir le coupable, elles doivent aussi protéger l'innocent ». Lorsqu'il se retira de la Cour d'appel, le journal L'Helvétie regrettait que « le corps supérieur judiciaire fût privé d'un de ses juges les plus éclairés et les plus instruits ».

## Election de Péquignot au Collège des Seize

Le 28 novembre 1844, le Grand Conseil désignait Péquignot pour faire partie du collège des Seize.

#### Son rôle au Grand Conseil

Il n'avait pas tardé à occuper au Grand Conseil une place en vue. Esprit clairvoyant et pondéré, traversant sans encombres les orages politiques, il s'attira l'estime et l'affection de ses collègues. Se plaçant au-dessus des partis, il cherchait à maintenir l'harmonie au sein du gouvernement et à atténuer les luttes confessionnelles. Les discours qu'il prononça à l'assemblée législative cantonale furent remarqués. Il sut toujours élever le débat et s'imposer par la connaissance approfondie des sujets qu'il traitait; sa dialectique, sa loyauté et sa dignité en imposaient à ses collègues. Il fit peser toute la valeur de sa personnalité pour défendre les droits du Jura. Les exposés qu'il présenta en qualité de rapporteur de la commission d'économie publique sont d'une précision et d'une clarté lumineuses. Il ne cessa de proclamer le besoin d'homogénéité du gouvernement. Le Conseil-exécutif, composé de 16 membres, était trop nombreux pour être homogène. Il ne se fit pas faute de l'affirmer et de le démontrer avec vigueur.

# Election de Xavier Péquignot aux fonctions de vice-landammann du canton de Berne

Le 25 novembre 1844, le Grand Conseil était appelé à élire le landammann et le vice-landammann pour l'année 1845. Le très loyal Edouard Blösch, qui avait déjà revêtu en 1841 et en 1843 la première magistrature de l'Etat, présidait la séance en qualité de vice-landammann. On pensait que, respectueux de l'usage établi, le Grand Conseil appellerait pour une troisième fois à la charge suprême de la République celui qu'on appelait le « landammann sans pareil ». Mais une cabale fut montée contre lui dans le journal Der schweizerische Beobachter. On attribuait à Blösch 20 articles parus dans le Berner Volksfreund et le Seeländer Anzeiger, alors qu'il n'en avait écrit qu'un seul,

dans lequel il prenait d'ailleurs la défense du gouvernement. Le coup réussit. Pour exciter contre Blösch les députés de l'ancienne partie du canton, on prétendit qu'il sympathisait avec les députés catholiques. Afin que ceux-ci ne lui donnent point leurs voix, on opposa à Blösch le nom de Péquignot, sous prétexte que la majorité du Grand Conseil était désireuse de donner à ses frères jurassiens une preuve particulière de bienveillance en élisant un landammann catholique. Péquignot refusa catégoriment de se prêter à cette manœuvre et déclina toute candidature. Blösch fut néanmoins battu. Ce fut le préfet Jäggi qui l'emporta par 115 voix contre 77 à Blösch.

Dans la même séance, soit le 25 novembre 1844, Péquignot fut élu vice-landammann par 154 voix. Avant de prêter ser-

ment, il s'exprima ainsi :

« Je suis très touché, Messieurs, de la marque de confiance que vous venez de m'accorder ; je le suis plus encore pour la partie du canton que je représente que pour moi-même. Etranger aux partis politiques, je n'ai pu, à ce point de vue, fixer votre attention. Vos suffrages s'adressent donc moins à ma personne, qu'aux intérêts religieux que je représente plus spécialement. Dans ces temps de luttes confessionnelles, vous avez voulu, en appelant pour la première fois un catholique à la vice-présidence du Grand Conseil, donner un gage des sentiments qui vous animent. Tel est le sens que j'attache au scrutin qui vient de proclamer mon nom et c'est parce que j'y aperçois cette signification que j'accepte mon élection. Dans toute autre circonstance et sous l'empire d'autres motifs, j'eusse décliné l'honneur que vous avez bien voulu me faire. »

Le même jour, Charles Neuhaus était élu avoyer pour 1845

à peu près à l'unanimité des suffrages.

Une vive effervescence politique marqua la fin de l'année 1844 et toute l'année 1845. Le régime autoritaire de l'avoyer Neuhaus avait perdu sa popularité. La suppression de quelques couvents d'Argovie avait poussé les cantons catholiques à une alliance séparée. Lucerne avait appelé les Jésuites. Argovie réclamait de la Diète leur expulsion. La majorité se refusa d'abord à cette mesure. C'est alors que s'organisèrent des bandes armées, les corps francs, tolérés par Berne, encouragés par Argovie, Bâle-Campagne et Soleure. La première expédition se termina par une débandade. Après s'être avancés victorieusement jusqu'aux portes de Lucerne, les corps-francs furent repoussés, laissant aux mains des troupes lucernoises 104 morts, 68 blessés et 1700 prisonniers. Le gouvernement bernois se trou-

vait débordé par les assemblées populaires et paralysé par l'opposition qui existait dans son sein. Neuhaus appuya la demande d'une loi fédérale contre les corps-francs. Blösch et Aubry négocièrent à Lucerne le rachat des corps-francs prisonniers. La rançon fut fixée à 300.000 francs environ, dont 70.000 francs à la charge de Berne. L'agitation croissait. Entrant dans la voie des mesures répressives, le Conseil-exécutif suspendit l'exercice de leurs fonctions les employés d'Etat qui avaient pris part à l'expédition des corps-francs. Des poursuites judiciaires furent intentées à maints journaux ; les procès se multiplièrent. L'opposition contre le gouvernement, dont l'attitude ne laissait pas d'être contradictoire, ne fit que s'intensifier. La coalition formée contre le Conseil-exécutif invoquait aussi la nécessité de rajeunir la constitution de 1831, vieille de 15 ans. En face de la violence et de la multiplicité des attaques dont il était l'objet, le Conseil-exécutif ne sut pas garder le sang-froid nécessaire.

#### Xavier Péquignot est élu landammann du canton de Berne

Et c'est dans cette lutte, dont l'acrimonie redoublait à chacune de ses phases, que le lundi, 1<sup>er</sup> décembre 1845, le Grand Conseil élut Xavier Péquignot landammann du canton de Berne. Il passa au premier tour de scrutin, obtenant 114 voix contre 80 à Blösch. Il y avait 30 ans seulement que le Jura était devenu bernois.

A cette époque, la Suisse formait encore une Confédération d'Etats ; les cantons étaient à peu près entièrement souverains à l'intérieur de la Suisse. Aussi le premier magistrat de la République de Berne était-il un personnage de première importance.

Avant la prestation du serment, Péquignot déclara :

« Si cette élection me touche profondément, c'est surtout pour la partie du pays à laquelle j'appartiens. J'y vois un hommage rendu au Jura en général et au Jura catholique en particulier, surtout quand je la rapproche des circonstances qui m'ont valu vos suffrages l'année dernière. Je ne suis point un personnage politique ; ce n'est donc pas à ce titre que j'ai pu fixer vos regards... »

Commentant l'élection, *L'Helvétie* du 2 décembre 1845 écrivait :

« M. Péquignot appartient à l'opinion libérale modérée ; c'est un homme de bien et indépendant (le mot est imprimé en caractères gras), ce qui est fort rare aujourd'hui. Le parti gouvernemental a concouru à cette élection, ne fût-ce que pour éloigner M. Péquignot du Conseil d'Etat : Péquignot n'était pas tout à fait du goût du système. »

La presse de l'époque rappelle que « jamais fête populaire ne fut célébrée avec plus d'enthousiasme dans le district des Franches-Montagnes. Le 2 décembre 1845, à 6 heures du matin, une détonation de 21 coups de mortier annonçait la première arrivée de la malle-poste française ; 5 minutes plus tard, une nouvelle salve se faisait entendre ; mais, cette fois, c'était pour annoncer la nomination de Xavier Péquignot à la première charge de la république. Les patriotes arrivèrent de toutes parts au chef-lieu et cette journée se termina par une illumination générale qui, à 10 heures du soir, annonçait au loin la joie et l'enthousiasme qui remplissaient tous les cœurs ».

Le journal *L'Helvétie* faisait « des vœux pour que, dans la manifestation de leurs joies et de leurs douleurs, jamais les enfants du Jura n'oublient qu'ils sont frères ».

#### Le rôle et les attributions du landammann

Aux termes de la constitution de 1831, le landammann, premier magistrat de la République, présidait le Grand Conseil et exerçait la haute surveillance sur toute l'administration de l'Etat. Le Conseil-exécutif était tenu de donner connaissance de ses opérations au landammann aussi souvent que celui-ci le demandait. Lors de la prestation du serment, le landammann jurait notamment de surveiller avec conscience et avec zèle la marche de l'administration de l'Etat, de contribuer, suivant les moyens que lui donne la haute dignité qu'il occupe, à l'honneur et à la prospérité de l'Etat, de tenir secret ce qui, par sa nature, ne doit pas être rendu public.

Définissant la fonction de landammann, Blösch, dans un ouvrage consacré à son père et intitulé « Eduard Blösch und dreissig Jahre bernischer Geschichte », écrit (page 103) :

« Diese Würde schloss, nach der Verfassung von 1831, nicht einzig den Vorsitz des grossen Rathes ein, es kam dem Träger derselben eine selbständige Stellung, eine gewisse Initiative, zin Aufsichtsrecht zu über die Beschlüsse der Exekutivgewalt und den Gang der gesamten Staatsverwaltung, so dass er beinahe den Charakter eines idealen Volksrepräsentanten oder eines Volkstribunen trug.»

Péquignot a dit lui-même, le 9 juin 1846, en séance de l'Assemblée constituante, comment il concevait son rôle de landammann :

« Depuis que j'ai l'honneur de présider le Grand Conseil, je n'ai pas laissé se rouiller entre mes mains l'arme que cette autorité suprême y avait mise. Je suis intervenu comme pouvoir surveillant, lorsque les circonstances m'ont paru l'exiger, et le résultat de mes démarches n'a pas été stérile. Vous n'attendez sans doute pas de moi que j'énumère les cas où j'ai fait usage du droit de contrôle : qu'il me soit seulement permis de rappeler à l'orateur qui a soulevé la question que, sans mon intervention, les comptes de l'Etat n'auraient pas été soumis au Grand Conseil et qu'ils seraient probablement encore dans les cartons du Département des finances.

Messieurs, on semble se méprendre sur la nature et l'étendue du contrôle exercé par le landammann ; il n'implique pas une surveillance minutieuse, tracassière, en quelque sorte inquisitoriale des actes du gouvernement. C'est une arme qu'il faut pas émousser sans fruit et par un usage stérilement fréquent. Les bons rapports qui doivent exister entre les différents pouvoirs, s'opposent en outre à ce que l'exercice de cette surveillance soit accompagné d'aigreur, de bruit, de fracas, de scandales, et, parce que le public n'est pas informé de tous les cas où l'intervention du landammann a lieu, parce que les journaux n'en retentissent pas, on a tort de conclure que ce maaistrat reste les bras croisés devant les actes du pouvoir exécutif. Sa surveillance, pour n'être pas bruyante et publiée à son de trompe, n'en est pas moins active. Elle s'exerce dans les limites des convenances et en vue de l'harmonie qui ne doit cesser de régner entre les divers pouvoirs de l'Etat. »

Comme Péquignot devait résider à *Berne*, le Grand Conseil décida, le 20 décembre 1845, sans observation et à mains levées, que son traitement serait fixé au maximum légal de 4000 francs.

## Xavier Péquignot, président du Grand Conseil

Dès le 4 décembre 1845, Péquignot présida le Grand Conseil avec autorité.

Lors de la discussion du projet de loi sur le rachat des

dîmes, il présenta les observations judicieuses que voici :

« On nous reproche souvent de faire de mauvaises lois. Si ceux qui jugent ainsi nos travaux assistaient à l'une de nos séances, je suis convaincu qu'au lieu de critiquer les imperfections de nos œuvres, ils s'étonneraient plutôt qu'elles n'en renferment pas davantage. Qu'arrive-t-il? Après avoir subi l'examen préalable de plusieurs commissions dont les efforts ont eu pour but d'y introduire l'ordre, l'argument logique, d'en combiner les dispositions entre elles, de telle sorte qu'elles forment un tout harmonique, un projet nous est présenté, vite on se jette dessus, passez-moi l'expression, pour couper, trancher, disloquer, à qui mieux mieux. On ajoute, on retranche, on modifie, sans se préoccuper de savoir si ces coupures, ces changements n'altèrent pas l'économie de la loi. On se garde bien de l'examiner au point de vue des intérêts généraux, on l'examine au point de vue de son clocher. Faut-il s'étonner si, après cela, il ne sort de l'officine, passez-moi l'expression, qu'une œuvre informe? »

# La revision de la constitution cantonale de 1831. Grande agitation

La session d'hiver se déroula en luttes stériles. Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit l'année 1846. En vue d'obtenir la revision de la constitution, l'opposition, fidèle à ses menaces, avait fait mouvoir le levier des assemblées populaires qui se prononcèrent pour la convocation d'une assemblée constituante. 35 députés avaient demandé la convocation du Grand Conseil. Celui-ci se réunit en session extraordinaire le 12 janvier 1846. A l'ouverture de la session, le landammann Péquignot prononça un remarquable discours, révélant un sens politique très fin et une haute conception. En voici des extraits :

« Vous ne verrez dans l'agitation qui se propage autour de vous qu'un motif d'apporter dans vos travaux plus de maturité et de réflexion et dans l'impatience qui se manifeste toujours plus vive, qu'une raison d'être en garde contre la précipitation. Vous ne répondrez à ces voix trop pressées qui vous crient : hâtez-vous, que par une discussion approfondie, jaloux de soustraire votre œuvre, qui doit être une œuvre non de circonstance, mais d'avenir, à l'influence du moment...

Le mouvement des esprits qui prélude à vos travaux, nous le devons à la longue paix dont nous jouissons, à la prospérité matérielle qui l'a suivie. Peu préoccupé des besoins matériels devenus plus faciles à satisfaire, le citoyen dirige maintenant l'activité de son esprit vers les questions spéculatives, autrefois

étrangères à son domaine.

Le mouvement des esprits est donc aujourd'hui dans l'ordre matériel des choses. C'est en vain qu'on aurait voulu le comprimer dans son développement. Mais ce que l'on pouvait, ce que l'on devait faire, c'était de lui donner une direction à la fois sage et utile; c'était, en lui traçant ses voies, de faire servir son activité même aux intérêts du pays, et c'est ici que les gouvernements ont presque tous failli à leur mission.

Au lieu de suivre cette marche naturelle, vous les voyez, la plupart, déserter l'initiative même du pouvoir... Ils se laissent emporter par le courant, sans essayer même de lutter pour échapper au naufrage. Leur seul espoir, s'ils en ont encore, est dans les temps et les circonstances. S'ils le pouvaient, ils ressusciteraient volontiers, pour leur justification, cette divinité des anciens, si commode à l'apathie comme à la faiblesse. Ne leur demandez pas des efforts ; ils s'en déclarent incapables. Toute leur activité, s'ils en développent encore, consiste, lorsque les faits sont accomplis, à créer des formules pour les excuser.

Dans notre apprentissage du régime constitutionnel, nous avons méconnu ses conditions les plus essentielles. La tolérance politique, cette première condition, je dirai presque cette première vertu du gouvernement constitutionnel, nous manque

encore. »

Péquignot déplore ensuite l'absence, dans notre pays, de la considération légitime due aux intelligences d'élite. Puis il ajoute :

« J'ai voulu, avant que vous jetiez les bases du nouvel édifice, vous montrer, autant qu'il est en moi, pourquoi l'ancien n'avait pas produit ses fruits. J'ai voulu faire voir que cela tenait moins aux principes posés dans la constitution qu'à la manière fausse dont on les avait interprétés ou appliqués...

Permettez-moi, en terminant, et à la vue des tendances ultra-démocratiques qui se font jour, de vous rappeler le mot d'un homme d'Etat célèbre, mot si vrai, à mes yeux, que je voudrais le voir converti en maxime politique, c'est que les gouvernements périssent tous par l'exagération de leur principe. »

La constitution n'autorisait pas la revision par la voie d'une assemblée constituante. L'article 96 réservait expressément ce pouvoir au Grand Conseil lui-même, le projet issu de ses déli-

bérations devant être soumis au verdict des citoyens. Or, l'opposition voulait à tout prix une assemblée constituante. L'avoyer Neuhaus refusa de s'écarter de la voie constitutionnelle et réclama le respect de l'article 96. La lutte parlementaire dura

trois jours: 52 orateurs firent connaître leur opinion.

Quelques incidents assez vifs se produisirent. Le landammann Péquignot dut interrompre plusieurs orateurs qui tenaient des propos injurieux à l'adresse de leurs adversaires. Il recommanda le calme et menaça de faire évacuer la tribune, car des auditeurs frappaient des pieds et sifflaient. Le landammann parvint à rétablir l'ordre. Durant ces débats laborieux, le gouvernement montra qu'il était en proie à de déplorables dissensions intestines. Ce fut un épisode affligeant ; le landammann le

releva en termes aussi sévères que dignes.

Le 15 janvier, le Grand Conseil vota le principe de la revision par 209 voix contre 2, mais les opinions se partagèrent sur le mode à suivre pour opérer la réforme. Tandis que 99 membres opinaient pour la convocation d'une assemblée constituante, une majorité de 112 voix déclara vouloir rester fidèle à la constitution, en maintenant au Grand Conseil le droit qu'elle lui attribuait. Toutefois, elle déclara que si ses vues n'étaient pas partagées par le peuple, elle modifierait l'article 96 de la constitution, de telle sorte que la revision pût être opérée par une assemblée constituante, sans sortir des voies constitutionnelles. Une commission constituante de 41 membres, dont faisait partie Péquignot, fut désignée. Un projet de proclamation au peuple fut adopté le 17 janvier 1846.

# Le peuple bernois refuse de laisser au Grand Conseil le soin de préparer un projet de nouvelle constitution. Demande de révocation de l'avoyer Neuhaus et de huit de ses collègues

Le 1<sup>er</sup> février 1846, le peuple rejeta le décret du Grand Conseil par 26.350 voix contre 11.533, se prononçant ainsi pour l'élection d'une assemblée constituante. Aussi le landammann convoqua-t-il le Grand Conseil en session extraordinaire ; il l'ouvrit le 12 février, en exprimant « l'espoir que les délibérations tourneraient à l'avantage de la patrie ».

Neuhaus avait proposé la démission en bloc du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Cet avis ne prévalut pas. Le Grand Conseil décida qu'une assemblée constituante élue directement par le peuple reviserait la constitution de 1831.

Avant que le souverain eût rejeté, le 1<sup>er</sup> février 1846, les résolutions du Grand Conseil, Neuhaus avait cru pouvoir, comme l'avaient d'ailleurs fait ses adversaires, s'adresser directement au peuple et défendre son point de vue. Dans un manifeste, daté du 27 janvier 1846, signé par lui et huit de ses collègues, il s'était prononcé contre l'élection d'une constituante. Ce manifeste se terminait par ces mots :

« Quant à la signification du « non » et des conséquences graves qu'il pourrait avoir pour le repos et la paix de la patrie commune, nul mortel ne saurait le dire en ce moment. »

61 députés ayant déposé au Grand Conseil une déclaration dans laquelle ils manifestaient leurs inquiétudes au sujet du manifeste des neuf conseillers d'Etat, Péquignot, veillant strictement à l'application du règlement, se refusa de la mettre en discussion.

« Je connais mon devoir — dit-il en séance du 17 février 1846 — et je saurai toujours le remplir, mais je ne me laisserai jamais intimider ni surprendre... La déclaration n'est qu'une déclaration ; ce n'est pas une proposition ; elle ne renferme point de conclusions ; sur quoi consulterais-je donc l'assemblée? »

56 signataires de la déclaration déposèrent alors le même jour une motion demandant que Neuhaus et ses huit collègues fussent sommés de donner une déclaration rassurante sur leurs intentions. Cette proposition souleva le 19 et le 20 février, ainsi que le 4 mars 1846, une des plus violentes tempêtes qui eussent encore agité le Grand Conseil. Impatients du résultat, quelques signataires voulaient passer outre au règlement et il fallut que le landammann Péquignot, gardien naturel des privilèges parlementaires, soutînt une lutte acharnée pour assurer à Neuhaus et à ses collègues la protection de ce règlement. La tribune publique s'associait aux manifestations de la salle. La menace de se voir expulsés put seule ramener les auditeurs au sentiment de la décence.

Après une discussion envenimée par l'échange de propos injurieux et par des rappels à l'ordre, la motion fut renvoyée à l'examen d'une commission que présidait Ulrich Ochsenbein (¹).

<sup>1)</sup> Appartenant au parti radical, Ulrich Ochsenbein fut le premier Conseiller fédéral bernois. Il fut élu en 1848 contre Stämpfli. En décembre 1854, abandonné par son parti, l'Assemblée fédérale ne le réélut pas

En séance de relevée, la commission présenta son rapport. Elle concluait à l'adoption de la motion et n'accordait aux Neuf qu'un délai d'une heure et demie pour accomplir l'obligation qui leur était imposée. Ce délai dérisoire fut prolongé jusqu'au lendemain.

Le 20 février 1846, à l'heure indiquée, Neuhaus parut dans la salle, accompagné de ses collègues. Le moment était solennel. La tribune publique, si bruyante la veille, gardait un profond silence. Tous les regards étaient fixés sur Neuhaus qui, après avoir régné si longtemps dans le Grand Conseil, y paraisait comme accusé. Ce contraste remplissait d'émotion jusqu'aux adversaires politiques de l'avoyer. On voyait même l'agitation se peindre sur les traits de ceux qui lui avaient réservé cette humiliation.

Neuhaus demeura fidèle à son caractère. Il se posa en accusateur plutôt qu'en accusé. Sa voix ferme et vibrante prit l'accent de l'émotion indignée, lorsqu'il compara sa carrière politique à celle de ses adversaires. Son caractère et ses antécédents furent les seuls témoignages qu'il invoqua pour démontrer au Grand Conseil, non pas son innocence, il ne s'abaissa pas à la défendre, mais l'injustice des procédés dont lui et ses collègues étaient victimes. Tout entier au sentiment qui le dominait, il en appela au jugement de l'histoire, puisque l'équité de ses contemporains semblait lui faire défaut.

Les principaux signataires de la motion tentèrent en vain d'affaiblir l'impression que produisit ce discours ; un député le qualifia de « philippique pleine d'arrogance ». Un autre, Ochsenbein, reprocha à Neuhaus de « se croire à la hauteur où Louis XIV se plaçait quand il prenait une cravache pour dissoudre le Parlement ». Tout meurtris des coups que Neuhaus leur avait portés, les signataires de la motion ne parvinrent pas à faire partager au Grand Conseil les sentiments d'irritation qui les animaient.

Cette irritation s'exhala dans de nouvelles propositions de la majorité de la commission demandant que Neuhaus et ses collègues fussent révoqués de leurs fonctions de Conseillers d'Etat. Ces conclusions extrêmes étaient motivées par le refus des neuf intéressés d'obéir à la sommation du Grand Conseil.

membre du Conseil fédéral Après cet échec, il entra au service de l'armée française en qualité de général de brigade. Il la quitta en 1871 avec le grade de général de division. Il mourut à Nidau, en 1890.

Le 4 mars 1846, le Grand Conseil fut appelé à se prononcer sur la demande de révocation. Le règlement permettait d'interpeller le landammann sur tout objet en discussion. Prié de faire

connaître son opinion, Xavier Péquignot déclara :

« J'ai souvent regretté ici-même la manière dont l'on traite, dans notre canton, les citoyens revêtus des plus hautes fonctions, lorsque leurs actes ne répondent plus complètement à l'opinion du jour. Les déconsidérer, c'est à mes yeux déconsidérer le pays, qui les a élus. Messieurs, mon opinion est celle qui a été si éloquemment développée par M. le Conseiller d'Etat Tillier. L'attitude prise par cet honorable magistrat dans cette malheureuse affaire est noble et belle. Le pays, j'en ai la conviction, lui en saura gré, surtout lorsque les passions se seront calmées. La mesure que vous propose la majorité de la commission est très grave à mes yeux, par les suites qu'elle peut entraîner. On a cité l'histoire ; elle est là pour attester que la postérité a bien rarement ratifié les résolutions d'une assemblée, lorsqu'elles avaient pour résultat de décimer en quelque sorte un corps. Je regrette autant que personne la déclaration des neuf, je la considère comme une faute politique; mais cette faute, Messieurs, est-elle assez grave pour justifier une mesure comme celle qu'on vous propose? »

Il est probable que cette déclaration influença le vote.

La proposition de la majorité de la commission tendant à la révocation de Neuhaus et de ses huit collègues fut rejetée par 96 voix contre 80.

Le 28 mai 1846, le Grand Conseil était appelé à désigner ses députés à la Diète. Etaient proposés l'ancien avoyer Neuhaus et le landammann Péquignot. Ce dernier déclara que, dans aucun cas, il ne pourrait accepter la mission de député à la Diète. Neuhaus fut élu par 63 voix sur 125, obtenant ainsi de justesse la majorité absolue. Le lendemain, il déclinait son élection.

« Un député de Berne à la Diète, dit-il, ne doit pas seulement jouir de la confiance de la majorité du Grand Conseil, il faut qu'il possède aussi celle du peuple bernois, et cette confiance, je crois l'avoir perdue en ce moment. »

Il fut remplacé par le Conseiller d'Etat de Tillier.

# Péquignot est élu membre de la Constituante, le 2 mars 1846

Les élections à la Constituante avaient eu lieu le 2 mars 1846. Péquignot avait été élu aux Franches-Montagnes.

Tout en restant président du Grand Conseil qui siégea encore plusieurs fois, il prit une part prépondérante aux travaux de la Constituante, qui tint sa première séance le 16 mars 1846. Il intervint sur les sujets les plus divers : conditions d'âge attachées au droit de voter, privation du droit de voter, révocation du Grand Conseil, durée constitutionnelle des fonctions publiques, débat oral et publicité devant les tribunaux, abolition des dîmes et cens, paupérisme, garantie au Jura des codes français (civil, pénal et de commerce) sous réserve de revision, etc. On demeure étonné de l'activité exercée par cet homme de santé si précaire.

Le 31 juillet 1846, le peuple bernois accepta la nouvelle constitution par 34.079 voix contre 1232. Le Noirmont avait donné 138 oui et 1 non.

# Péquignot est élu, le 16 août 1846, membre du nouveau Grand Conseil. Le 29 août 1846, il prononce la dissolution de l'ancien Grand Conseil

Le 16 août, le peuple élisait le nouveau Grand Conseil ; Péquignot en fit partie. En sa qualité de landammann, il présida, le 29 août 1846, la dernière séance de l'ancien Grand Conseil. Celui-ci adopta un décret transmettant l'administration générale de l'Etat au Grand Conseil nommé en vertu de la nouvelle constitution du 31 juillet 1846.

Xavier Péquignot, le premier Jurassien qui présida notre autorité législative cantonale et le seul Jurassien qui porta le titre de landammann, celui que Blösch appelle « der feine und gemässigte Beobachter aus dem Jura », clôtura la séance en prononçant ces paroles :

« Organe de votre volonté, je prononce la dissolution du Grand Conseil de la République de Berne. »

## Le rôle de Xavier Péquignot dans le nouveau Grand Conseil

Dans le nouveau Grand Conseil, il prit part notamment à la discussion du projet de loi créant une caisse hypothécaire. Il

répliqua avec fermeté aux orateurs qui avaient prétendu que l'attitude des députés du Jura cachait des arrière-pensées.

« Je proteste — dit-il — contre de pareilles insinuations... Mon caractère, mes actes démentent à l'avance des intentions comme celles dont on a parlé... Ma conduite est restée la même. Il peut arriver que j'erre, mais nul n'a le droit de suspecter mes intentions... Notre position est difficile, Messieurs. Minorité, nous avons sans cesse à lutter contre la majorité... On sait assez que les majorités sont envahissantes de leur nature... La majorité a toutes les raisons de demeurer impassible; elle sait qu'elle n'a rien à craindre, là où est le nombre... Deux fois, le pacte fondamental rompu a été renouvelé, en 1831 et en 1846. N'a-t-on pas vu le Jura, à l'une et l'autre époque, concourir loyalement, franchement, à la reconstruction de l'édifice constitutionnel? »

Il intervint avec éloquence à propos des instructions à donner aux députés à la Diète de 1846, notamment en ce qui concerne les fortifications du Tessin et le camp fédéral.

Plusieurs fois rapporteur de la commission d'économie publique, il présenta des exposés dénotant ses connaissances vastes et variées. Il intervint dans des discussions concernant l'administration et le budget de l'Etat, les travaux publics, la correction de la Thièle et de l'Aar, l'instruction publique, les beaux-arts, l'instruction des troupes, la création du poste d'inspecteur des finances, la loi sur la réorganisation du poste d'inspecteur des finances, la loi sur la réorganisation de l'université et d'autres sujets encore.

Et c'est en 1848 qu'il abandonna la vie publique pour assumer les fonctions de directeur de l'Ecole normale du Jura.

# Election de Xavier Péquignot au Conseil national Extraits d'un discours

Toutefois, les électeurs du Jura l'envoyèrent siéger au Conseil national.

A propos de cette élection, nous lisons dans L'Helv'etie du 10 octobre 1848 :

« A l'heure où nous écrivons ces lignes, le collège électoral du Jura, siégeant à Delémont, procède au dépouillement général du scrutin. En attendant, un drapeau aux couleurs de la ville, rouge et blanc, surmonté de la croix fédérale et portant écrits en lettres d'or les noms de MM. Stockmar, Péquignot, Revel,

flotte sur la maison communale et témoigne de l'esprit qui a animé nos populations le 8 octobre. »

Le même journal annonçait dans son numéro du 12 octobre 1848 :

« MM. Stockmar et Péquignot ont été nommés par le cercle du Jura membres du Conseil national. M. Péquignot a réuni plus de 6000 suffrages et M. Stockmar 4242. Si l'on prétend que l'élection de MM. Péquignot et Stockmar n'est point le fait des votes de l'Ajoie, nous répondrons à cet allégué par des chiffres. La majorité absolue requise était de 3733 voix ; or, dans le seul district de Porrentruy, M. Péquignot a obtenu 3127 et M. Stockmar 3020 suffrages. »

Dans L'Helvétie du 21 octobre :

« Pour toute personne impartiale, le résultat des élections ne pouvait être douteux. M. Péquignot, pour lequel il règne généralement de l'estime et de la bienveillance, et qui n'a jamais été compromis dans aucun conflit politique, devait obtenir tous les suffrages. M. Stockmar ne pouvait être écarté, malgré tout le bruit de ses détracteurs. »

Au Conseil national, les débats relatifs à la revision du tarif des douanes amena Péquignot à prononcer un grand discours.

« Si nous avions à choisir entre le libre-échange et le système des douanes, il ne faudrait pas hésiter, dit-il. Mais, Messieurs, en présence de la position qui nous est faite par la législation douanière des Etats voisins, sommes-nous encore libres de faire un choix? Je ne le crois pas. Dans la position où nous nous trouvons, les partisans « quand même » du libre-échange m'apparaissent comme les derniers chevaliers, à l'époque de l'invention des armes à feu. Fiers de leur force physique, glorieux des exploits qu'elle leur avait procurés, ils dédaignèrent les armes nouvelles et tombèrent victimes de leur orgueil-leux préjugé. »

« Loin de moi, ajoute-t-il, d'établir un antagonisme entre l'agriculture et l'industrie, ces deux sources de la prospérité nationale. Loin de s'exclure, elles se complètent mutuellement. »

Il demande que l'agriculture soit mise sur le même pied que l'industrie.

« Ses droits, l'agriculture les puise en elle-même, dans les services qu'elle rend à l'Etat, non seulement par ses produits, mais aussi et surtout par les excellents citoyens qu'elle lui donne. L'histoire le prouve. C'est dans l'attachement au sol de cette classe de citoyens que résident les garanties les plus solides de l'indépendance nationale... Il est d'une bonne, d'une sage politique de ne pas laisser s'altérer profondément le caractère agricole de notre pays. »

# Comment Xavier Péquignot jugeait le Grand Conseil et le Conseil-exécutif du canton de Berne sous la Constitution de 1831

En 1847, Péquignot fit imprimer, pour la remettre à quelques amis, une étude intitulée : « Le Grand Conseil de Berne sous la constitution de 1831 ». Elle révèle un sens politique et critique très fin et un don d'observation peu commun ; les caractères y sont approfondis, pas une seule nuance n'est oubliée ; il faut admirer ses eaux-fortes, aux lignes pures et correctes, aux contours harmonieux. Ecoutez-en quelques passages :

« La première chose qui vous frappe, en entrant dans la salle du Grand Conseil, c'est la physionomie sénile de l'assemblée. Au milieu de cette forêt de têtes blanchies par l'âge, c'est à peine si vos yeux voient poindre, à de rares intervalles, quelques chevelures blondes ou noires. L'attitude grave et recueillie des députés, leur costume sévère, le jour douteux que répandent, dans l'enceinte, les avares rayons d'un soleil intercepté par d'épais rideaux, tout contribue à fortifier cette impression... La monotonie du débit de l'orateur, dont la voix trouble seule le calme général, s'harmonise bien avec cette situation...

C'est en vain que, dominé par les idées françaises, vous chercheriez dans cette enceinte, un côté gauche et un côté droit; l'assemblée ne se fractionne pas d'après la nuance des opinions. Il faut quelque temps à l'œil pour s'orienter dans ce labyrinthe, où toutes les opinions se croisent, se mêlent et se confondent. Ses points cardinaux, il les trouve dans quelques députés marquants... »

Et Péquignot nous décrit les frères Schnell, « ces deux atlas de la république », MM. Kasthofer et Stettler, de Tavel, Neuhaus, Tscharner, de Jenner, Moreau, Stockmar, May, Koch, Tillier, Fellenberg, Thurmann, Obrecht qui, « par ses grosses plaisanteries, semble aspirer au rôle de loustic du Grand Conseil »...

« Le côté oratoire de la discussion en est la partie la plus faible. Parmi les causes qui concourent à établir cette infériorité, il faut placer, en première ligne, l'usage du dialecte bernois. Comment voudrait-on que des pensées fissent impression, lorsqu'elles se présentent sous un pareil travestissement... Je n'ai jamais pu concevoir la tolérance qui a laissé envahir l'enceinte parlementaire aux formes du langage des rues... Le reproche paraît d'autant plus fondé qu'à St-Gall et dans d'autres cantons, la langue de Schiller et de Gæthe est seule admise dans les débats du Grand Conseil. J'ai assisté à la Landsgemeinde de Schwyz et je dois le dire, la crudité d'expression qui offense vos oreilles dans l'assemblée bernoise, ne s'est pas retrouvée dans la bouche des rustiques orateurs du Muottathal. Au reste, l'étude de la diction n'est guère poussée plus loin que celle du style. L'orateur, tout entier à la pensée, néglige la forme ; peu lui importe la grâce du style et l'élégance du débit ; ce qu'il veut, c'est arriver au but. Un discours dans les formes est une chose assez rare au Grand Conseil; vous n'avez bien souvent qu'une série de phrases, d'idées et de raisonnements accumulés sans ordre, sans liaison et sans suite... Vous avez un singulier spectacle sous les yeux, lorsqu'une des nullités dont le Grand Conseil abonde, s'est emparée de la parole. Debout, les mains derrière le dos ou posées nonchalemment sur le banc qui sert de limite entre lui et son voisin, vous l'entendez débiter, sur un ton monotone, des phrases hâchées, décousues, hésiter, se répéter, exciter sa mémoire rebelle par des gestes que l'art exclut, s'agiter parfois, au milieu d'un auditoire calme, paisible, indifférent... L'assemblée se résigne à subir une interminable litanie de lieux communs.

Ce n'est pas que le Grand Conseil manque d'hommes de talents ; il possède des orateurs, et même d'éminents ; mais les médiocrités dominent, et Dieu sait comme elles abusent de leur supériorité numérique. »

Comme tout cela se passait plus d'un demi-siècle avant ma naissance, je n'ai pas pu vérifier le bien-fondé de ces critiques. Mais je pense qu'elles étaient justifiées. Toutefois, ce que Péquignot dit du dialecte bernois est, à mon avis, excessif. Je crois bien que s'il avait vécu les années de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945, cet idiome lui serait devenu sympathique.

Péquignot fait ensuite le portrait des députés marquants, tels que Neuhaus, orateur élégant, correct, méthodique, concis, lumineux.

« M. Fellenberg, oh ! que j'aime ce beau vieillard, à la chevelure blanche, tombant vénérablement sur ses épaules ; au maintien grave et digne, aux mœurs simples et républicaines. Sa voix est mâle, forte, vibrante, et la chaleur de son âme se reflète dans chacune de ses paroles... Vous n'éprouvez pas, en l'écoutant, les commotions électriques que vous communique M. J. Schnell. Il vous laisse plutôt sous l'impression d'une respectueuse sympathie... Schnell trouve, dans le dialecte bernois, des ressources étonnantes, pour rendre la véhémence des sentiments qui l'agitent... »

Achevant le portrait du Grand Conseil de 1831, Péquignot

se livre à ces considérations incisives :

« Bien qu'il m'en coûte de faire cet aveu, la vérité m'oblige à dire que les hommes marquants sont clairsemés dans le Grand Conseil. Ce sont les médiocrités qui peuplent les bancs. Les fonctionnaires subalternes ont, surtout, fait invasion dans l'enceinte et inauguré le règne des célébrités de clocher. Mais s'il est fâcheux d'avoir à constater un pareil résultat, il ne faudrait pas en conclure que le pays manque de capacités... La plupart des collèges électoraux se préoccupent avant tout, je ne dirai pas de l'opinion, mais de la nuance d'opinion du candidat... Le brevet qu'il faut exhiber, c'est une profession de foi radicale ou aristocratique. Sa couleur politique une fois déterminée, on l'envoie sièger au Grand Conseil, sans exiger d'autres garanties. Mais le talent, mais la capacité, mais l'aptitude?... le collège ne s'en inquiète guère ; tout cela doit se trouver enfermé dans les plis du drapeau; tout cela descendra, comme la grâce, pendant le baptême de l'élection.

Puis, quand le nouveau député est à l'œuvre, à la première question ardue qui se présente, lorsque sa nullité se trouve face à face avec les difficultés de la position, l'incertitude s'empare de son esprit, il flotte indécis entre les opinions qui se disputent sa voix. L'embarras augmente avec les progrès de la discussion; sa tête s'égare au milieu du labyrinthe où se croisent les arguments les plus opposés et, dans sa perplexité, il finit par émettre un vote contradictoire aux principes qui lui ont valu son élection. La mêlée a à peine cessé, la fumée du combat couvre encore le champ de bataille que déjà, des cris d'indignation s'élèvent de toutes parts; c'est à qui signalera la défection, l'apostasie, c'est à qui se ruera sur le malheureux député, objet, le matin encore, d'espoir et d'orgueil, honni maintenant comme un transfuge... Les annales parlementaires de Berne sont pleines de ces déplorables péripéties...

La coalition des fonctionnaires publics, l'espèce d'assurance mutuelle qu'ils ont formée et qui couvre le pays comme un réseau a eu pour effet d'en introduire 180 dans le Grand Conseil. Ouvrez l'annuaire de l'Etat, il vous montrera tous les préfets, à l'exception de trois, siégeant parmi les 240. Plusieurs d'entre eux arrivent dans l'enceinte escortés de leurs secrétaires, de leurs lieutenants et quelquefois de leurs huissiers. Il est tel district, où, à l'ouverture de la session, l'administration émigre en corps dans la capitale... »

C'est à bon droit que Péquignot fustigeait cet état de choses. La Constitution cantonale de 1846 déclara inéligible au

Grand Conseil tout fonctionnaire salarié par l'Etat.

Une autre étude cinglante décrit le Conseil-exécutif sous la constitution de 1831. En attaquant l'esprit et les tendances du corps, l'auteur réserve l'estime qu'il professe pour tous ses membres et l'admiration que lui inspirent les talents et le caractère de quelques-uns.

« Il y a dans le Conseil-exécutif bien des éléments hétérogènes. Chaque nuance politique y compte des représentants; les systèmes administratifs s'y heurtent, les écoles s'y coudoient... Le doctrinarisme, le juste milieu et le mouvement absorberaient la majorité des membres; mais il en est dont l'individualité toute exceptionnelle échapperait à cette classification. D'autres, par un singulier contraste, se caseraient à la fois dans les trois catégories. Oui, je pourrais vous citer un Conseiller d'Etat qui appartient au mouvement par ses principes politiques, au juste milieu par ses doctrines administratives, et au parti stationnaire par ses idées sur la législation. Raillez-moi tant qu'il vous plaira sur cette trinité de nouvelle espèce; elle existe, je vous l'affirme. Si vous me demandiez l'explication du mystère, je vous répondrai que je ne comprends pas plus que vous cet être politique, à la fois un et complexe...

On dit du Conseil-exécutif que son principal caractère était d'être petit. Cette observation me semble pleine de justesse. Son administration ne se distingue ni par la hauteur de vues, ni par la hardiesse ou la grandeur des conceptions ; vous chercheriez en vain dans les actes qui la constituent l'unité du plan et la largeur de l'exécution. L'ensemble vous présente une série de petites mesures sans liaison, sans suite, obtenues par de petits moyens également appliqués sans système... Le courage, la résolution lui font défaut... Aucune des grandes questions qui lui ont été soumises n'est résolue, ni celle des dîmes, ni celle des contributions communales, ni celle du paupérisme. Il a beau

remettre son œuvre sur le métier, élaguer, ajouter, refondre, le dernier jet ne satisfait pas plus que le premier. Ce qui lui manque, c'est la force créatrice...

L'homogénéité dans les éléments qui composent le Conseilexécutif est le but vers lequel tout le monde doit tendre... Le Conseil-exécutif est un corps sans tête : ce qui lui manque, c'est un homme assez prépondérant par son caractère et ses talents pour s'imposer à cette masse de soldats indisciplinés, pour dominer ces ambitions remuantes par l'ascendant de sa supériorité, pour élever la discussion au-dessus des rivalités de personnes et des intérêts de localité. »

# Le rôle de Xavier Péquignot durant la période du Sonderbund

En 1847, durant la période néfaste du Sonderbund, Xavier Péquignot exerça une action conciliatrice. Le 20 juillet, la Diète fédérale avait adopté un arrêté prononçant la dissolution de séparée des sept cantons de Lucerne, Schwyz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Valais. Le 3 septembre, la Diète invitait les Etats de Lucerne, Schwyz, Fribourg et Valais à éloigner les jésuites de leur territoire et interdisait au nom de la Confédération toute admission future de l'ordre des jésuites dans les cantons suisses. La Diète s'ajourna au 18 octobre. Dans l'intervalle, les Etats de la ligue séparée s'étaient préparés à la guerre. La Diète décida d'envoyer des commissaires dans chacun des Etats de l'alliance séparée et d'adresser une proclamation aux gouvernements et aux populations de ces Etats. Les commissaires désignés pour Schwyz furent Kern, de Thurgovie, qui devint plus tard ministre de Suisse à Paris, et Xavier Péquignot, ancien landammann, de Berne. Les commissaires avaient pour instruction de demander aux Gouvernements du Sonderbund de répandre une proclamation que la Diète venait d'adopter et que Kern avait rédigée, de s'entendre avec les autorités rebelles et de rechercher une solution pacifique. Dans ses « Souvenirs politiques », Kern s'exprime ainsi :

« M. l'ancien landammann Péquignot, représentant du canton de Berne, et moi, avons été choisis pour nous rendre dans le canton de Schwyz.

M. Péquignot, mon collègue dans la mission délicate qui nous est confiée, est un homme d'Etat modéré et qui jouit d'une considération générale. »

Les deux commissaires arrivèrent à Schwyz dans l'aprèsmidi du 22 octobre 1842. Ils échouèrent dans leur mission et ils rentrèrent à Berne dans la soirée du 24 octobre.

« Ayant voulu — écrit Kern — annoncer notre arrivée à M. le landammann Ab-Yberg en lui demandant une audience, il nous a été répondu qu'il était absent et qu'il avait remis à M. le vice-landammann Duggelin la direction de la commission gouvernementale et les fonctions liées à la présidence de cette autorité. En conséquence, c'est à ce dernier que nous avons communiqué les instructions que nous avions reçues de la Diète fédérale. Nous lui avons demandé, conformément à ces instructions, que la proclamation adoptée le 20 octobre par l'autorité fédérale suprême fût immédiatement répandue par les autorités du canton de Schwyz et que l'on convoquât dans le plus bref délai l'autorité chargée de donner les instructions, afin de pouvoir défendre devant elle le contenu de la proclamation et faire, dans le sens de celle-ci, les représentations utiles ; nous nous sommes aussi déclarés prêts, une fois que la proclamation aurait été répandue, à remplir, devant une landsgemeinde, la mission qui nous avait été confiée.

M. le vice-landammann Duggelin nous a immédiatement déclaré qu'il ne pouvait être fait droit à aucune de nos demandes ; qu'il avait déjà été décidé qu'on ne permettrait pas de répandre la proclamation adoptée par la Diète et qu'on ne convoquerait ni l'autorité chargée de donner les instructions ni la landsgemeinde ; que les autorités du canton de Schwyz n'entreraient aucunement en relations avec les représentants fédéraux ; que la députation du canton de Schwyz est munie d'instructions et de pleins pouvoirs et qu'en conséquence c'est à elle qu'on doit faire les ouvertures qu'on jugera convenables ; qu'on ne peut, il est vrai, méconnaître le langage conciliant dans lequel est conçue la proclamation, mais que l'Etat de Schwyz ne peut y trouver les garanties qu'il a réclamées à réitérées fois dans le sein de la Diète.

Nos représentations, basées sur la décision de la Diète, n'ont pas trouvé d'accueil, et il nous fut simplement répondu que le rejet de la demande formulée par nous avait été convenu d'avance avec les six autres Etats du Sonderbund, et qu'en conséquence toute nouvelle tentative de la faire aboutir demeure-

rait absolument infructueuse. Ensuite de déclarations faites d'une manière aussi formelle, nous avons dû renoncer à obtenir accès auprès d'une autorité quelconque du canton de Schwyz. Après que M. le vice-landammann Duggelin nous eut, le même soir, rendu notre visite, nous partions le lendemain pour Berne, où nous sommes rentrés hier soir, c'est-à-dire le 24 octobre. »

Le 4 novembre 1847, la Diète décidait que son arrêté ordonnant la dissolution de l'alliance séparée serait exécuté par la force des armes. Et ce fut la guerre.

## Xavier Péquignot proteste contre l'abus manifeste de son nom

Sous la rubrique « Uri », la *Berner Zeitung* du 21 mars 1848 publiait ce qui suit :

« Uri. — Der hiesige Landrath hat die Herausgabe der dahier aufgefundenen Sonderbundespapiere verweigert. Unter diesen Papieren finden sich, wie im Landrath berichtet wurde, einige sehr interessante Aktenstücke. So z. B. liegt vor ein von Siegwart eigenhändig verfasstes Projekt über eine neue Eintheilung der Schweiz für den Fall des Sieges der Sonderbundskantone. Nach diesem hätten die grössern Kantone getheilt werden sollen. Von Bern sollten die Amtsbezirke Saanen, Oberund Niedersimmenthal, und Frutigen zu Wallis, Seftigen, Schwarzenburg und Laupen zu Freiburg und Oberhasli endlich zu Unterwalden geschlagen, der übrige Kanton aber in zwei Staaten getheilt werden, nämlich in einen Kanton Pruntrut bis an die Aare und Zihl und in einen Kanton Bern, die andern Bezirke umfassend. Als prov. Regierung waren vorgeschlagen, für den Kanton Pruntrut: Moreau, Garnier und Alt-Landammann Péquignot ; für Bern : Blösch, Alt-Schultheiss Fischer und Knechtenhofer. Von Zürich sollte der Bezirk vom Albis bis zur Limmat abgelöst und Zug zugetheilt werden, Glarus sollte Uri und Schwyz zu fallen. Von Waadt gedachte man die Bezirke Aigle und Ormont dem Kanton Wallis, Chateau d'Oex, Vivis und Avenches hingegen Freiburg zuzuscheiden. Luzern wollte man mit dem Freienamt bis Rheinfelden dotiren. Die Kriegskosten blieben en blanc; jedoch war ausgemacht, dass Luzern eine Million für eine katholische Universität erhalten sollte. »

Le même jour, Péquignot adressait au journal une lettre qui parut dans le numéro du 23 mars 1848 et qui est ainsi conçue :

#### « Hr. Redaktor,

In der heutigen Nummer Ihres Blattes wird ein Dokument veröffentlicht, das sich in den Papieren des Sonderbundes vorgefunden hat, und in welchem auch mein Name erscheint.

Ich finde mich bemüssigt, ohne Aufschub gegen die Rolle zu reklamieren, die man mir in einer mir völlig fremden Angelegenheit zugetheilt hat. Die in jenem Dokument bezeichneten Projekte sind mir bis zum Erscheinen Ihres obigen Artikels gänzlich unbekannt gewesen, ich bin überhaupt mit dem Sonderbunde niemals in Berührung gekommen und habe auch kein einziges Mitglied desselben persönlich gekannt. Es ist somit ein schändlicher Missbrauch mit meinem Namen getrieben worden.

Diejenigen, die mich kennen, wissen, dass ich unfähig bin, an Plänen Theil zu nehmen, wie die in fraglichem Dokument bezeichneten. (1) Meine Voten im Gr. Rath gegen den Sonderbund und der thätige Antheil, den ich an der Exekution gegen denselben genommen, werden genügend zeigen, welches meine Meinung über den Sonderbund und seine Zwecke war.

Ich muss lebhaft wünschen, dass die übrigen Aktenstücke des Sonderbundes veröffentlicht werden, da ich dann hoffen darf, in Stand gesetzt zu werden, diejenigen kennen zu lernen und zur Rechenschaft zu ziehen, die sich diesen Missbrauch meines Namens haben zu Schulden kommen lassen.

Ich ersuche Sie, Hr. Redaktor, diese Reklamation in die nächste Nummer Ihres Blattes aufzunehmen und benutze diesen Anlass, Sie meiner Hochschätzung zu versichern.

Bern, den 21. März 1848.

X. Péquignot, Alt Landammann. »

L'Helvétie donna, elle aussi, des détails sur la division territoriale de la Suisse, telle que l'avait rêvée et arrêtée le Sonder-

bund. Dans le numéro du 22 mars 1848, on pouvait lire notamment ce qui suit :

« La Confédération aurait été composée de 22 cantons, comme aujourd'hui, le nouveau canton de Porrentruy devant remplacer celui de Glaris, supprimé. Les jésuites devaient être introduits dans toute la Suisse catholique et des mesures arrêtées pour établir et consolider le régime de la théocratie. Aussitôt que la victoire aurait permis de mettre ces desseins à exécution, des commissaires du Sonderbund se seraient rendus dans les cantons de la majorité et auraient débuté par proclamer des aouvernements provisoires de trois membres, dont les noms figurent dans le factum de Siegwart-Muller. Baumgartner et Bluntschli sont, bien entendu, en tête des gouvernements de St-Gall et de Zurich. Celui de Berne devait être composé de MM. Fischer, ancien avoyer, Blösch de Berthoud et Knechtenhofer de Thoune. Celui de Porrentruy, de MM. Moreau, Garnier et Péquignot. (2) De fortes contributions de guerre devaient être imposées aux cantons de la majorité. »

Le 23 mars 1848, le journal publiait de nouvelles précisions et se livrait à des réflexions sur la découverte des papiers du Sonderbund. Il écrivait entre autres choses :

- « Quelle profonde hypocrisie cachaient ces hommes du Sonderbund qui, dans les grands conseils et la Diète, ne cessaient d'invoquer la sainteté des serments, l'inviolabilité du Pacte, l'omnipotence de la souveraineté cantonale.
- « Dans le même moment ils découpaient la carte de la Suisse, ils privaient Glaris de son indépendance de cinq siècles, ils disposaient de contrées tout entières, parquaient les populations au gré de leurs caprices et de leurs intérêts, calculaient les millions qu'ils imposeraient à leurs ennemis, et pour réaliser ces coupables projets, ils tramaient avec l'étranger et appelaient tous les maux de l'invasion sur leur pays! »

Dans *L'Helvétie* du 25 mars 1848, on pouvait lire ce qui suit :

« Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à la réclamation suivante que vient de nous adresser M. Péquignot, ancien landammann :

<sup>2)</sup> Par ces citations, nous n'entendons rendre personne complice des rêveries aussi extravagantes que criminelles des chefs du Sonderbund.

#### Monsieur le Rédacteur,

Les journaux de Berne publient, ce matin, un document trouvé dans les papiers du SONDERBUND et qui contient un projet de remaniement de la Suisse. Parmi les noms qui y sont

cités figure aussi le mien.

J'ai, à l'instant, réclamé contre le rôle qu'on veut me faire jouer dans cette affaire. A ce propos, une lettre portant ma signature paraîtra demain dans le « Verfassungsfreund » et la « Berner-Zeitung ». Ce n'est qu'en abusant odieusement de mon nom qu'on a pu le faire intervenir dans le projet du SONDERBUND. Non seulement je suis complètement étranger à ce projet, mais je n'en ai eu connaissance que par la publication de ce matin. Ceux qui me connaissent, savent assez, sans que j'aie besoin de le déclarer, que je suis incapable de tremper d'une manière quelconque, dans une affaire comme celle dont il s'agit.

La criminelle intrigue, dont je suis victime, me fait vivement désirer que les autres papiers du SONDERBUND soient publiés, dans l'espoir qu'ils fourniront des renseignements de nature à me faire connaître et à me permettre d'atteindre ceux qui ont si odieusement abusé de mon nom. Cette satisfaction

m'est due, je saurai l'obtenir. »

# Le journal commentait cette lettre en ces termes :

« L'Helvétie », elle aussi, avait publié les détails trouvés dans les papiers du Sonderbund ; elle fit connaître, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, les personnes choisies pour composer le gouvernement provisoire du canton de Porrentruy. Mais elle a fait toutes ses réserves, elle n'a voulu accuser personne de complicité avec les conspirateurs de la fraction rebelle. Et, d'ailleurs, si quelqu'un pouvait être soupconné de connivence avec les chefs du Sonderbund, serait-ce M. Péquignot, lui, dont l'honorable caractère et les services rendus sont connus de tout le monde? Non, certes, un pareil soupçon n'entrera jamais dans la pensée de personne, et M. Péquignot n'a besoin d'aucune justification. Si, d'un côté, quelque intrigue a été ourdie, elle manque son but parce qu'elle est absurde; si, de l'autre, les meneurs du Sonderbund ont réellement conçu le projet de nommer M. Péquignot membre du gouvernement provisoire dont il est question, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que ces Messieurs ne connaissent pas mieux les hommes que les choses et qu'il n'y a plus qu'illusions et erreurs dans leur imagination fourvoyée. »

#### Le militaire

Xavier Péquignot fit une belle carrière militaire. Quand il fut en âge de servir, l'armée n'était pas encore centralisée. Pour obtenir l'uniformité de l'instruction dans les divers cantons, la loi militaire de 1817 avait institué à Thoune l'Ecole militaire fédérale. Chaque canton était tenu d'y faire passer à tour de rôle ses officiers et sous-officiers de l'artillerie. Le cours durait 2 mois. Pour l'instruction des états-majors et des corps de troupe combinés, la loi de 1817 avait créé un camp fédéral, auquel les contingents cantonaux devaient prendre part à tour de rôle.

Le lieutenant-colonel Guillaume-Henri Dufour, futur général de la Confédération suisse, commanda de 1832 à 1836 l'Ecole militaire de Thoune, qui acquit la confiance des autorités et une excellente réputation dans tout le pays. C'est en 1834 que Péquignot passa par cette école. Il était alors âgé de 29 ans; il y rencontra le prince Louis Bonaparte, qui allait devenir Empereur des Français.

Dans des lettres qu'il adressait de Thoune à M. Gaullieur, directeur de *L'Helvétie*, Péquignot écrit notamment :

« Mon intention était de vous envoyer pour le numéro de mardi un rendu-compte détaillé de l'ouverture de l'école, qui a eu lieu samedi et dimanche. Mais les travaux dont on nous accable ne m'ont pas permis de réaliser ce projet... L'esprit qui anime le camp ne me satisfait pas du tout. Rien de froid comme les rapports qu'ont entre eux les officiers des divers cantons. L'Etat-Major fédéral est entièrement composé d'aristocrates et de juste-milieux, sauf un ou deux officiers vaudois. Les militaires des grands cantons ne me paraissent pas trop bien disposés. Savez-vous ceux que je préfère pour l'esprit national et le patriotisme? Vous allez rire, et cependant rien n'est plus vrai: ce sont les officiers des petits cantons et du Tessin. Les Zurichois sont insupportables; les Vaudois ont apporté dans leurs havre-sacs leur égoïsme cantonal. Parmi les Bernois, on distingue le fils du chancelier May, celui qui a eu une querelle avec le « Volksfreund ». J'ai fait route côte à côte avec lui, de Berne à Thoune. Depuis, je ne l'ai plus vu, car il vous faut remarquer que, grâce aux arrangements pris par la direction de l'école, les diverses armes peuvent à peine se voir. Le capitaine de notre batterie est un Tscharner, bon enfant, mais assez tiède patriote... Si la physionomie morale du camp est nulle, il n'en est pas de même de la physionomie physique. Il y a des traits, des contrastes frappants. Je vous adresserai peut-être un article ladessus et je n'épargnerai pas, dans ce tableau, les Saint-Gallois et les Zurichois. J'oubliais de vous dire que je suis aussi très bien avec les officiers d'Appenzell. Ce soir, je dois faire connaissance avec le rédacteur de l'« Eidgenosse ». Je l'ai entendu, sans le connaître, pérorer dans un café avec beaucoup d'emphase. Ce n'était pas la politique qui l'enivrait ; il avait choisi pour thème « les femmes » et, en vérité, je crois que c'est le sujet qui occupe le plus les officiers, à part le service auquel tout le monde se donne avec un zèle vraiment louable.

Louis Bonaparte est bon enfant, sans prétention aucune, parlant l'allemand avec une facilité surprenante, mieux que le français peut-être. Sa présence n'a excité aucune sensation. Il n'a aucun trait de l'empereur Napoléon. On le prendrait pour un Allemand du Nord. Il est pâle, sa figure est allongée, ses yeux bleus. Il porte une énorme moustache et la barbe de bouc.

Je ne vous parle pas des Neuchâtelois; je me réserve de le faire une autre fois, un peu au long. Ils font assez triste figure. On ne les voit jamais dans les établissements publics. J'ai déjà eu des rapports de service avec le jeune de P. Je ne crois pas que ce soit un bédouin bien redoutable. Il a l'air trop innocent, pour ne rien dire de plus. Sa petite figure insignifiante est écrasée sous un énorme chapeau à claque. En résumé, de la froideur, de l'indifférence pour la politique et les affaires publiques. Oh! vive Porrentruy pour le patriotisme, c'est-à-dire les personnes que nous voyons habituellement.

J'ai dîné dans la plupart des hôtels : rien n'est assommant comme la conversation des convives, tous militaires. Je suis impatient de voir arriver des Jurassiens et je suis certain qu'ils donneront le ton.

Adieu, mon cher Monsieur Gaullieur, voilà quelques petits détails que je vous donne confidentiellement, en attendant que je vous envoie un article pour « L'Helvétie ». Le service est des plus pénibles. Il commence à 5 heures du matin et il ne finit qu'à 11 heures du soir. Il va sans dire qu'il y a des intervalles de repos.

Voudriez-vous dire à mon frère que j'attends une lettre de lui et que mon père a passé ici en se rendant aux bains de Weissenburg.

Bien des choses à tous nos amis.

sig. Xavier Péquignot.

Le 24 août 1834, il écrivait à Gaullieur :

Berne, le 24 août.

Mon cher Gaullieur,

Le second détachement neuchâtelois, arrivé hier à Thoune, a dû comprendre par l'accueil qu'il a reçu sur son passage toute l'antipathie qu'inspirent aux Confédérés les couleurs prussiennes. A Aarberg, on a refusé de les loger. Dans la capitale, la manifestation populaire n'a pas été moins significative : des cris de « A bas les Prussiens! » ont accueilli cette troupe à son passage ; un groupe d'étudiants l'a poursuivie de ses huées jusqu'au bas de la ville. Les milices elles-mêmes, malgré leur position, n'ont pas dissimulé leurs sentiments ; mais c'est au sein du détachement bernois que l'explosion a été la plus vive. Elle aurait eu des suites graves peut-être, sans l'intervention du lieutenant-colonel Vogelsang, de Soleure. Ce digne militaire, arrivé sur le théâtre de la rixe, est heureusement parvenu à calmer les esprits par ses paroles conciliantes. Ses sentiments sont trop connus de la troupe à laquelle il s'adressait qu'elle pût prendre le change sur les motifs qui l'ont fait agir. Qui croirait que pour prix de ses efforts, M. Vogelsang a dû garder les arrêts pendant 24 heures! Telle est la justice qui a été rendue à ses intentions. Et pour achever de lui faire comprendre comment on appréciait sa conduite, on a eu la délicatesse de lui faire remettre son épée par un sous-officier. Justement indigné d'un pareil procédé, il a refusé de reprendre son arme des mains du sergent chargé de la lui offrir.

- M. Vogelsang a été dédommagé des injustes rigueurs de la direction de l'école par la visite d'un grand nombre d'officiers supérieurs. La plupart des officiers du détachement du Jura se sont aussi présentés chez lui, en corps, afin de lui donner un témoignage de leur sympathie pour sa belle et noble conduite.
- P. S. J'apprends à l'instant que le Gouvernement de Berne vient de demander par l'organe de sa députation à la Diète d'interdire aux militaires neuchâtelois de porter la médaille prussienne, lorsqu'ils sont au service de la Confédération...

Adieu, mon cher Monsieur... Si j'étais moins pressé d'ouvrage, j'écrirais plus souvent. Depuis que je suis au camp, je n'ai presque pas un moment à moi.

sig. Xavier Péquignot.

# Tavannes, le 1er sept. 1834

### Mon cher Monsieur Gaullieur,

Veuillez ne plus m'envoyer « L'Helvétie » à Thoune. J'ai été licencié samedi et suis en route pour Le Noirmont, où je passerai quelques jours avant de me rendre à Porrentruy. J'ai besoin de quelque repos. La vie du camp a nui à ma santé. Mes yeux ont surtout souffert de l'humidité de la tente.

Je comptais vous envoyer quelques lignes pour « L'Helvétie »; mais la société que j'ai trouvée ici m'a empêché de vous écrire. Je viens de dîner avec MM. X et Y de Moutier. Le champagne a coulé et ma tête s'en ressent. Je vous enverrai pour vendredi un résumé des travaux de l'école préparatoire qui s'est terminée samedi ..

Adieu, mon cher Monsieur Gaullieur. Bien des choses aux amis de Porrentruy. Si mon projet se réalise, je compte assister à la réunion de la société patriotique de dimanche, 7 septembre.

sig. Xavier Péquignot.

Quand éclata la guerre du Sonderbund, Péquignot fit son devoir de soldat dans l'armée fédérale. Il était alors major et premier adjudant de la Division Burckhardt. Il participa notamment aux opérations dirigées contre Fribourg et contre Lucerne.

En séance du 5 février 1848, la Diète, présidée par Ochsenbein, nomma Péquignot, ancien landammann de Berne, au grade de lieutenant-colonel par 15 voix sur 20 votants, au premier scrutin. Le procès-verbal porte comme annotation praticulière :

« M. Péquignot a été spécialement recommandé par M. le général Dufour comme s'étant distingué dans la dernière campagne en qualité de premier adjudant de la Division Burckhardt, et méritant par conséquent une marque de distinction particulière. »

On sait avec quelle sagesse et dans quel esprit de modération et d'humanité le général Dufour conduisit la campagne qui se réduisit à quelques combats peu sanglants. Il ne perdit pas de vue que des Confédérés étaient opposés les uns aux autres.

Le 21 janvier 1848, le Grand Conseil poursuivait la discussion du budget pour l'exercice 1848. Xavier Péquignot était rapporteur, possédant son sujet, exposant de façon claire les vues de la commission d'économie publique, répondant judicieusement à toutes les questions et à toutes les objections. S'agissant

du crédit pour l'instruction des troupes, M. l'ancien Conseiller d'Etat de Tillier exprima le désir que les députés bernois à la Diète recommandent la suppression du camp fédéral.

« Il y a quelques semaines seulement — disait-il — que les troupes de la Confédération se trouvaient partagées en deux camps ennemis, les passions sont encore agitées ; il ne serait ni prudent, ni politique, de remettre en présence vainqueurs et vaincus. Les vaincus éprouveraient un sentiment pénible et leur situation serait très difficile. Dès lors, il serait bon d'attendre au moins une année. »

# Xavier Péquignot répondit :

« La commission d'économie publique ne saurait partager les craintes exprimées par M. de Tillier. Les passions politiques n'ont pas fait invasion au sein des milices comme au sein des populations civiles... L'esprit de camaraderie loyale et généreuse n'a pas été détruit par les derniers événements! C'est un fait qu'ont pu observer tous les officiers qui ont fait la campagne. A Fribourg, on a vu, après la capitulation, les militaires des deux camps aller visiter ensemble les positions où ils s'étaient trouvés, la veille, face à face comme ennemis. Les meilleurs rapports n'ont pas tardé à s'établir entre les officiers fribourgeois et confédérés. Ces derniers inspiraient par leur attitude assez de confiance aux premiers pour qu'ils les rendissent confidents de leurs regrets et de leurs peines. C'est aux officiers fédéraux mêmes que le commandement des troupes fribourgeoises a demandé appui et protection. A Lucerne, les mêmes faits se sont reproduits. Les militaires qui, la veille, avaient combattu l'un contre l'autre à Gislikon, on pouvait les voir le lendemain et les jours suivants aller bras-dessus, brasdessous, visiter le champ de bataille. On pouvait les entendre discuter amicalement les chances et les résultats de la lutte, s'éclairer mutuellement sur les faits qui paraissaient encore peu compréhensibles. »

Ainsi s'exprima Péquignot.

Cet esprit de camaraderie entre confédérés me paraît dépasser celui qui se manifesta lors de la soupe au lait de Kappel. Les Suisses sont trop avisés pour rééditer jamais pareille guerre civile, qui donnait l'apparence d'un conflit religieux à un différend avant tout politique et qui, s'il avait duré, aurait pu provoquer une intervention de l'étranger.

Parmi les officiers d'état-major qui donnèrent leur démission en février 1864 figurait le lieutenant-colonel Xaxier Péqui-

gnot ; il conserva le droit aux honneurs dus à son rang. La mort devait l'emporter cinq mois après.

# Le pédagogue

Soucieux de donner à Jules Thurmann et à Alexandre Daguet un successeur digne d'eux, le Département de l'éducation appela, vers la fin de 1848, Xavier Péquignot à la direction de l'Ecole normale du Jura. Daguet venait d'être nommé directeur du collège cantonal de Fribourg.

# Xavier Péquignot, directeur de l'Ecole normale des instituteurs du Jura

La presse applaudit au choix du Conseil-exécutif; elle déclara que Péquignot, homme de cœur et de talent, aurait l'occasion de rendre de nouveaux et éminents services au Jura. Sa réputation était faite et nul n'aurait pu lui reprocher une déformation professionnelle. Il entra en fonction le 17 janvier 1849. L'établissement, fondé en 1836, s'était développé; ses deux premiers directeurs lui avaient donné un excellent renom.

Dans son premier rapport sur la marche de l'Ecole, rapport fort substantiel, il date du 14 janvier 1850, le nouveau directeur disait entre autres :

« L'enseignement suit des voies rationnelles ; il ne demande à l'empirisme que ce qu'il peut légitimement donner... Les maîtres s'initient aux procédés nouveaux, et il les appliquent dans ce qu'ils offrent de pratique et de compatible avec la nature de notre établissement... L'essai des théories nouvelles se fait avec d'autant plus de précautions qu'elles s'écartent plus des voies consacrées par l'expérience. De nos jours, la spéculation pure a fait une invasion trop considérable peut-être dans le domaine de la pédagogie ; de là des doctrines hasardées, des méthodes élevées sur la frêle base de l'induction. En matière d'enseignement, on ne peut, sans danger, substituer l'inspiration à la réflexion. »

Il faudrait pouvoir citer en entier ce rapport bien échafaudé et bien pensé, plein de considérations judicieuses et sages. Le choix des livres pour la bibliothèque à l'usage des élèves et des maîtres préoccupe Péquignot :

« Il est vivement à désirer — dit-il — que des mesures soient prises par l'autorité supérieure pour la publication de livres d'école rédigés dans des vues larges, indépendantes de la routine, affranchis de cet esprit étroit qui comprime tout libre essor de la raison, qui ôte au jugement son individualité et au sentiment sa spontanéité... »

Trois cours nouveaux furent introduits pendant l'année ; un cours élémentaire d'agriculture, un cours d'hygiène et un cours d'institutions sociales...

« Les élèves, sans exception aucune, ont montré beaucoup de zèle et d'application. J'éprouve une véritable satisfaction à déclarer que l'amour de l'étude les anime à un haut degré. C'est avec un vif intérêt que les maîtres suivent le développement de leur goût pour les livres et de leurs efforts pour se former une petite bibliothèque. Ces tendances intellectuelles méritent d'autant plus d'être encouragées qu'elles auront pour résultat de créer aux élèves une puissante ressource contre l'isolement, l'ennui, le découragement, les traverses inséparables de l'exer-

cice de la profession de régent dans les campagnes.

Si l'éducation est la partie la plus importante de la tâche des maîtres, écrit Péquignot, elle en est aussi la plus difficile; c'est que l'esprit se forme plus vite que le caractère et le cœur. Nulle part peut-être, comme dans notre pays, l'expérience n'est venue confirmer cette distinction. Le caractère national est empreint d'une grande mobilité. Vives, mais passagères, les impressions y effleurent sans creuser. Curieux et avide d'apprendre, le jeune homme saisit vite; mais mobile et variable, il est difficile à fixer. C'est là, en partie, le secret des obstacles que l'on rencontre pour lui rendre le caractère ferme et l'âme forte. Et cependant jamais époque n'exigea plus que la nôtre ces qualités de l'homme appelé, par vocation, à exercer une action quelconque sur ses concitoyens. La lutte, qui est devenue un des éléments les plus considérables de la vie d'aujourd'hui, veut des âmes bien trempées, et néanmoins on voit, sous les orages de nos temps, les hommes se briser comme des roseaux...

La sphère modeste dans laquelle les régents auront à se mouvoir, leur position matérielle peu en rapport avec leurs connaissances, les prétentions, les préjugés qui viendront se poser au travers de leurs vues, rendront nécessaire à leur profession plus qu'à une autre l'égalité d'âme. Mais en leur inspirant la dignité d'eux-mêmes, la conscience de leur valeur intellectuelle et morale, on peut craindre de les conduire sur le terrain de l'orgueil et de la vanité. Là est l'écueil. Sans la conscience de ce qu'ils valent, leur influence ne serait ni durable ni féconde. Avec de la vanité et de l'orgueil, leur œuvre porterait en elle-même le germe de sa propre destruction. Il faut donc leur apprendre à être fermes sans obstination, fiers sans orgueil, condescendants sans faiblesse et sans humilité.

Un des moyens les plus propres à conduire à ce résultat consiste dans la lecture des vies d'hommes à caractère bien trempé, dans l'étude de quelques parties de l'histoire ancienne, qui nous fournissent de si admirables exemples d'âmes fortes et sereines à la fois...

La discipline s'est exercée durant toute l'année par des moyens purement persuasifs. Les règles suivies à cet égard se basent sur l'individualité du caractère, les antécédents, les tendances. Il serait en effet aussi dangereux de vouloir niveler les caractères que de vouloir niveler les intelligences.

La conduite des élèves a été généralement bonne ; un progrès que l'on pourrait désirer cependant, c'est qu'ils cherchassent davantage en eux-mêmes le mobile de leurs actes, et qu'ils demeurassent moins sous l'influence de l'action extérieure... Dans la perspective de leur carrière future, ils devraient se montrer plus jaloux de se conduire d'après les inspirations de leur propre dignité d'hommes que d'après les dispositions du règlement. »

Les passages du rapport concernant les questions matérielles, la vie quotidienne de l'école révèlent chez l'auteur des qualités administratives qui font reconnaître l'ancien officier d'état-major général.

Ce rapport est un chef-d'œuvre de précision ; tous les autres et les innombrables lettres qu'il adressa au Département de l'Education — j'ai lu ces documents — sont remarquables ; ils prouvent que Péquignot était doué d'un sens pédagogique très fin, connaissait la nature humaine, sut bien comprendre la jeunesse. Il se livrait à sa tâche corps et âme ; enseignant les principales branches, il considérait sa fonction comme un véritable apostolat. Rien ne lui échappait. Le fond de ses exposés n'avait d'ailleurs rien à envier à l'élégance de la forme.

# Le Directeur Péquignot aux prises avec des difficultés

Mais le troisième Directeur de l'Ecole normale allait avoir à lutter avec de sérieuses difficultés et à subir maintes déceptions.

Le vent était aux économies. Il fallait comprimer les dépenses. Ce que n'avait pu réaliser Daguet, on l'exigea de Péquignot. Il parvint à diminuer les frais d'exploitation sans nuire pour autant à la marche de l'Ecole, qui comptait 22 normaliens et 35 élèves-modèles. Et ce fut une lutte de chaque jour pour réduire les dépenses. Péquignot devait avoir l'amour de sa fonction chevillé à l'âme pour s'occuper de tous ces détails, besogne ingrate et exaspérante qu'il eût été sage d'épargner à un homme d'une pareille envergure. Et malgré toutes ces vicissitudes, Péquignot formait des instituteurs de valeur. C'était pour les élèves un privilège d'avoir un tel maître.

En 1850, le gouvernement libéral de Stämpfli avait fait place à un gouvernement conservateur. Le mot d'ordre fut plus

que jamais : économie, économie.

Et puis le vilain esprit partisan vint encore compliquer la tâche du Directeur. On prétendit qu'on faisait de la politique à

l'Ecole et qu'on y lisait des journaux tendancieux.

Dans son rapport du 15 février 1851 au directeur de l'Education, Péquignot répondit qu'on ne recevait à l'Ecole normale que la « Feuille officielle du Jura » et la « Feuille d'annonces de Porrentruy ». Ces organes ne devaient pas exercer sur l'esprit des lecteurs une influence nocive. Et Péquignot ajoutait :

« Le caractère de la presse de notre pays, la violence de sa polémique, les passions dont elle se fait l'organe, à quelque parti qu'elle appartienne, ne m'ont pas permis d'en autoriser la lecture aux élèves, pas plus que sous le régime de 1846...

C'est l'âme froissée et découragée que je termine ce rapport. Voilà la troisième fois, depuis peu de temps, que je me vois obligé de défendre notre Etablissement et son administration. Si l'autorité doute de l'esprit qui y règne, qu'elle veuille ordonner une enquête : je l'appelle de tous mes vœux. Elle me fournira au moins les moyens de connaître officiellement d'où partent ces attaques haineuses et sans bonne foi et de voir l'accusateur en face. Il ne sera pas difficile de le confondre à vos yeux comme à ceux du pays. »

Dans une lettre qu'il adressait le 16 février 1851 au Directeur de l'Education, il exhale sa rancœur.

« Dans l'état d'agitation politique où nous vivons à Porrentruy, on accueille avidement le moindre bruit, on le colporte, on le grossit, on l'exploite. Les personnes en dehors des partis ne sont guère plus épargnées que les autres, tant la passion

politique a d'intensité...

Quand je songe à tout ce que j'ai déjà eu à souffrir dans l'exercice de mes devoirs, ici, depuis 2 ans, j'ai peine à garder mon sang-froid et ma plume se ressent de cette disposition de mon esprit... Il n'est pas jusqu'aux domestiques sur lesquels on n'ait tenté d'agir, en les prévenant contre les réformes que j'ai introduites pour diminuer les dépenses et augmenter la somme de travail. »

Il dut prouver qu'il se servait chez des fournisseurs qui

n'étaient pas les ennemis du gouvernement.

Répondant à des accusations portées dans le journal « L'Indépendance suisse », du 2 novembre 1852, contre l'Etablissement, accusations qui visaient à la suppression de l'Ecole normale, Péquignot écrivait au Directeur de l'Education, le 6 du même mois :

- « Réuni en conférence, le corps enseignant, composé du Directeur, de MM. Varé, curé-doyen, Perrochet, pasteur, Kuhn, Friche et Rérat, professeurs, a décidé, à l'unanimité, de vous adresser la réclamation suivante :
- « Le corps enseignant éprouve, avant tout, le besoin de déclarer qu'il n'est mu, dans sa démarche, par aucun sentiment d'opposition à la réorganisation de l'Etablissement. Comment tiendrait-il à une position qui lui est rendue si amère par les attaques immodérées dont il est l'objet ? Mais s'il peut faire l'abandon de ses intérêts matériels, il se doit à lui-même de ne pas laisser baser la réorganisation sur des motifs injurieux au caractère de ses membres et de nature à porter atteinte à la considération qu'ils croient avoir justement méritée et acquise.»

Il suffira pour éclairer l'autorité supérieure de rappeler

l'article 1er du Réglement, ainsi conçu :

« Les préceptes de la religion étant d'un ordre trop élevé pour entrer dans des dispositions réglementaires, les élèves des deux communions, en tout ce qui concerne la direction de leur conscience et l'accomplissement de leurs devoirs religieux, suivront les conseils et recevront les ordres de leurs aumôniers respectifs. »

Cet article a été dicté par le caractère mixte de l'Ecole. L'enseignement religieux ne pouvait être confié qu'aux aumôniers. Aussi est-il exclusivement entre leurs mains. L'aumônier catholique, Monsieur le Curé-Doyen Varé, étant le chef du clergé du district, et l'aumônier réformé, le pasteur de la paroisse protestante, où pourrait-on trouver plus de garanties que l'enseignement religieux est bien donné?

L'enseignement religieux est donné séparément aux élèves des deux confessions, deux fois par semaine, pendant toute l'année, et pendant toute la durée du cours triennal. Les deux aumôniers déclarent expressément qu'ils l'ont toujours donné en âme et conscience.

Les exercices religieux du matin et du soir se font aussi séparément pour les deux confessions, et toujours un maître y assiste et les dirige. Quant à la tenue des élèves à l'église, le corps enseignant peut en appeler, sans crainte, à l'opinion de toute la paroisse de Porrentruy.

Pour fortifier encore l'enseignement religieux et donner une base solide, on met entre leurs mains des livres où la doctrine chrétienne est approfondie. C'est ainsi que sous la Direction actuelle on a acheté à leur usage :

L'histoire sacrée, par Bonnechose,

La religion prouvée par la philosophie, par l'Evêque Seiler,

Le traité de l'existence de Dieu, par Fénelon,

Les lettres sur différents sujets de religion, par le même, Le Catéchisme historique de l'abbé Fleury,

L'histoire de Jésus-Christ, par Genoude, etc., etc.

Le reproche de négligence ou d'indifférence dans l'enseignement religieux est d'autant plus incompréhensible que l'intérêt seul des maîtres, à défaut d'autres motifs, leur commanderait déjà de développer le sentiment religieux, comme étant la plus puissante garantie d'obéissance et de soumission de la part des élèves.

L'enseignement profane se donne aux deux confessions réunies. On comprendra qu'outre la nature même de cet enseignement, la composition de l'auditoire ne permet pas d'y faire de la « doctrine » religieuse. Dans les branches qui le permettent, comme l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, etc., les maîtres s'attachent à montrer l'intervention de la Providence, la puissance et la bonté de Dieu. Mais de ce terrain, ils ne peuvent descendre sur celui du dogme, sans risquer de tomber dans la controverse.

Le corps enseignant a dû être vivement blessé d'entendre soutenir que l'Ecole normale est l'objet d'une réprobation universelle. Où donc l'auteur a-t-il puisé ces renseignements ?

Est-ce bien au moment où 54 candidats se sont fait inscrire, pour être admis soit à l'Ecole normale, soit à l'Ecole modèle qui en dépend, que l'on peut porter un pareil jugement ? Il y a plus. Le jour même où paraissait l'article, entrait à l'Ecole normale le fils d'un des plus zélés catholiques du district de Porrentruy. Ce jeune homme avait fréquenté déjà les cours de l'Ecole pendant un an comme auditeur bénévole, lorsque son père a sollicité et obtenu son admission dans l'internat. Quelque temps auparavant, un Religieux de Fribourg avait fait admettre aussi son neveu dans l'Etablissement.

Le corps enseignant n'a pas la mission de prendre la défense des élèves sortis de l'Ecole et devenus régents. Il fera seulement observer que s'il en est qui n'aient pas répondu à ce qu'on devait attendre d'eux, c'est un résultat qui se produit dans tous les établissements. Les exemples abonderaient, s'il voulait en citer. Il se bornera à rappeler que les générations si irreligieuses du 18<sup>me</sup> siècle, en France, avaient été élevées par les Pères de l'Oratoire et d'autres corporations religieuses. Qu'auraient dit ces prêtres, si on avait voulu les rendre responsables des opinions religieuses de leurs élèves? L'irréligion, l'indifférence religieuse ont des causes bien plus profondes et plus générales. Elles caractérisent certaines époques où elles prévalent, malgré tous les efforts réunis pour les combattre.

Et qu'on veuille bien ne pas l'oublier, les collèges recevaient et reçoivent encore leurs élèves à un âge tendre, où il est facile encore de leur former le cœur et l'esprit ; tandis que ceux de l'Ecole normale y entrent à un âge où les habitudes sont déjà prises, quelquefois enracinées et où le maître a beaucoup moins de prise sur le caractère. »

# Mutilation de l'Ecole normale des instituteurs

Le Conseiller d'Etat Parrat avait entrepris l'assaut des écoles normales de Porrentruy et de Delémont. Il en réclamait la suppression. Et il ajoutait :

« Je demande à quoi sert l'école normale, sinon à dépenser de l'argent. C'est un établissement dont on peut facilement se passer. »

Le Directeur Péquignot et les maîtres, y compris le doyen Varé et le pasteur Perrochet, défendirent l'Ecole avec énergie. La Direction de l'Education ordonna à Péquignot de limiter, puis de suspendre les admissions. Des pétitions, toutes rédigées selon un modèle-type, étaient adressées du Jura catholique à la Direction de l'Education. Le Conseiller d'Etat Parrat déposa un projet de loi portant suppression de l'Ecole normale.

Plusieurs sections de la Société jurassienne d'Emulation prirent la défense de l'établissement menacé. Feune, pharmacien à Delémont, membre de la Commission d'examen des ré-

gents, écrivait, le 21 juillet 1853 :

« Il est bien pénible de voir cet établissement si bien dirigé, en si parfait état d'ordre, attaqué avec tant de passion et de déraison. »

Bandelier, directeur de l'Education, ancien pasteur à St-Imier, ne put se résoudre à entrer dans les vues de Parrat. Il proposa un compromis. L'Ecole normale des institutrices, à Delémont fut supprimée, celle de Porrentruy maintenue, mais exclusivement pour la partie catholique du Jura de langue française. L'Etat devait prendre des arrangements avec des établissements d'instruction d'autres cantons pour y préparer des régents de confession réformée ou appartenant à des communes catholiques du Jura de langue allemande. Le Grand Conseil vota, le 23 mars 1854, à une faible majorité (87 oui contre 78 non), une loi dont voici le préambule et les deux premiers articles :

### « Le Grand Conseil du canton de Berne, considérant

Que l'organisation actuelle de l'Ecole normale du Jura n'est pas en harmonie avec l'état confessionnel et les vœux du pays ;

Qu'il est nécessaire de pourvoir à l'éducation des élèvesrégents d'une manière plus appropriée aux besoins particuliers des districts catholiques d'une part et des districts réformés d'autre part,

#### arrête:

# Article premier.

L'Ecole normale du Jura en tant qu'institution commune aux élèves-régents des deux confessions catholique et réformée, est suprimée.

#### Article 2.

Une nouvelle école normale, destinée exclusivement aux districts catholiques du Jura, sera ouverte à Porrentruy. »

L'Ecole normale, dont la suppression avait été réclamée avec tant de véhémence, quand bien même son directeur se distinguait par une haute culture et un esprit foncièrement chrétien, méritait-elle l'amputation qu'elle subit alors ? Il ne nous serait que trop facile de faire aujourd'hui des comparaisons. Mais passons.

Plusieurs orateurs avaient supplié l'assemblée de ne pas

démolir l'établissement édifié.

« L'Ecole normale de Porrentruy — déclara Stockmar — ne faisait pas seulement de bons régents, très instruits dans toutes les branches qui leur sont nécessaires, mais elle apprenait aux catholiques à ne pas damner les protestants et à ceux-ci à ne pas être si pénétrés de l'esprit exclusif de Calvin. »

En dernière lecture, 87 députés se prononcèrent pour et 78 contre l'entrée en matière. Stockmar avait proposé le renvoi du projet au Conseil-exécutif ; sa proposition fut rejetée égale-

ment par 87 contre 78 voix.

La durée des cours était fixée à deux ans, au lieu de trois. Le personnel était réduit à un maître principal, fonctionnant comme directeur, et un sous-maître. Le nombre des élèves était limité à 12. L'Ecole normale se trouvait ainsi mutilée ; elle n'était plus qu'un pensionnat régional, comme l'écrit si justement le Dr Virgile Moine dans l'ouvrage qu'il publia en 1937 à l'occasion du centenaire de cet établissement.

# Mise au concours du poste de Directeur

Le poste de directeur fut mis au concours en juin 1854. Péquignot ne posa pas sa candidature. M. Ribeaud, professeur au collège depuis plus de 13 ans, fut nommé, mais il se désista, aucune espèce de garantie ne lui ayant été donnée pour l'avenir.

« Je désire savoir », écrivait-il au Directeur de l'Education, « si je dois jouer mon va-tout dans les ténèbres qui m'entourent et exposer ainsi mon existence et celle de ma famille entière en acceptant une tâche que l'ambition ne m'a pas fait rechercher.»

Le poste fut mis une deuxième fois au concours. Le 3 septembre 1854, Péquignot écrivait au Directeur de l'Education :

« ... Des démarches ont été faites auprès de moi par des représentants des diverses opinions pour m'engager à me mettre sur les rangs. Ce matin encore, j'ai reçu plusieurs députations qui m'ont pressé de céder à leurs instances, me disant que, dans les circonstances actuelles, une personne neutre entre les partis était ce que désirait la majorité bien prononcée du pays.

En présence de ces instances réitérées, je n'ai cru pouvoir résister plus longtemps, sans donner à mon attitude le caractère d'une obstination personnelle. »

Et il s'inscrivit pour la place de Directeur. Il y avait 5 candidats. C'est sur lui que le Conseil-exécutif porta son choix, montrant par là en quelle estime il tenait Xavier Péquignot.

# Xavier Péquignot est réélu Directeur, mais il accepte la Direction de l'Ecole industrielle du Locle

Sur ces entrefaites, le gouvernements neuchâtelois l'avait appelé à la Direction d'une école industrielle qui devait être organisée au Locle. Il accepta et se démit de ses fonctions de Directeur de l'Ecole normale. Dans sa lettre de démission, datée du 27 octobre 1854, il écrit notamment :

« Au moment de quitter mon Canton, après l'avoir servi 18 ans dans la carrière civile et 22 ans dans la carrière militaire, j'ai le cœur serré. Les preuves multipliées de confiance que j'ai reçues des autorités supérieures et du district auquel j'appartiens m'accompagneront comme un précieux souvenir dans la nouvelle patrie qui m'appelle à la servir. Depuis que l'âge m'a permis d'aspirer à la députation, mon district m'a confié et renouvelé sans interruption le mandat de le représenter au Grand Conseil. Il a fallu l'introduction du principe de l'incompatibilité dans nos institutions pour rompre ces rapports de confiance réciproque.

Le Grand Conseil m'a appelé aux fonctions les plus élevées et les divers gouvernements qui se sont succédé depuis mon entrée dans la vie publique m'ont tous confié des missions importantes.

En présence de ces souvenirs, vous comprendrez, Monsieur le Directeur, le sentiment d'émotion que j'éprouve. On ne rompt

pas sans peine de pareils liens.

En quittant mon canton, je fais des vœux pour sa prospérité. Puisse surtout le principe, si heureusement posé, du rapprochement entre partis porter bientôt tous les fruits qu'il promet. »

On en était à la période dite de « la fusion », les deux partis radical et conservateur ayant conclu la paix et étant représentés l'un et l'autre au gouvernement.

Accompagné de sa vieille mère, Xavier Péquignot arriva au Locle le 13 décembre 1854. Il prit domicile à la Fleur-de-Lys, ancien hôtel, aujourd'hui Grand'Rue 1. La Fleur-de-Lys est devenue bâtiment historique. C'est en effet au réverbère suspendu à la chaîne tendue entre la façade principale de l'hôtel et le pilier d'en face, situé de l'autre côté de la rue, que fut arboré dans la nuit du 29 février au 1<sup>er</sup> mars 1848, le drapeau fédéral alors interdit dans la Principauté prussienne. La pose de ce drapeau fut le signal de la révolution républicaine du Locle.

# Xavier Péquignot organise l'Ecole industrielle du Locle

Il entreprit tout de suite l'organisation de l'école.

Péquignot avait exposé les points principaux de son plan d'étude dans deux rapports intéressants, qui révèlent ses qualités pédagogiques. A ces rapports, expédiés de Porrentruy le 18 et le 22 novembre 1854, étaient joints deux programmes horaires. Péquignot, en plus des travaux de directeur, s'attribuait 16 leçons, y compris quelques cours du soir destinés aux adultes.

Dans le procès-verbal de la Commission d'Education en date du 16 janvier 1855, nous relevons le passage suivant :

« M. le Directeur de l'Ecole industrielle fait lecture d'un plan général d'études ; cette lecture, fort intéressante, est écoutée avec attention et la Commission, tout en approuvant les plans, remercie M. Péquignot de son travail. »

Le nouveau directeur élabora plusieurs règlements : pour la bibliothèque, dont il devait reviser le classement, pour les collections scientifiques de l'école, pour la discipline dans les classes, etc. Il organisa un cabinet de physique et un laboratoire de chimie. Puis il consentit encore à donner, au profit des adultes, un cours d'histoire helvétique.

Grâce au travail de son directeur, l'Ecole industrielle put s'ouvrir le 3 septembre 1855. Elle eut dès le début 100 élèves, 40 garçons et 60 filles, groupés en 5 classes distinctes.

Après quelques mois d'activité, l'établissement était en bonne voie. Le procès-verbal de la Commission (séance du 24 janvier 1856) rapporte ce qui suit :

« Autant que l'on peut en juger par un seul semestre, les classes de l'Ecole industrielle ont produit des fruits satisfaisants

et de nature à encourager la Commission et les parents. Sa marche, imprimée par M. le Directeur, fait bien augurer de l'avenir. »

Le traitement annuel du Directeur fut fixé à 3200 francs, celui du Directeur de l'Ecole normale du Jura, après sa réorganisation, avait été réduit à 1200 francs.

Notons en passant que Xavier Péquignot, le fondateur de l'Ecole industrielle du Locle, tint à participer financièrement et bénévolement à la création de l'établissement. Il demanda expressément que son traitement fût réduit de 200 francs. Les autorités furent très sensibles à ce geste généreux et plutôt rare.

# Xavier Péquignot appelé aux fonctions d'inspecteur général des écoles primaires et secondaires du Jura

L'activité si bien commencée et si féconde de Xavier Péquignot ne devait pas durer longtemps : le 27 octobre 1856, la Commission d'Education prenait connaissance, avec beaucoup de regret, de la démission du distingué directeur de l'Ecole industrielle, qui venait d'être appelé, par le gouvernement cantonal de Berne, au poste d'Inspecteur général des écoles primaires et secondaires du Jura bernois, y compris les écoles de langue allemande. Voici ce que nous relevons du procès-verbal de la Commission (27 octobre 1856) :

« Lecture est faite d'une lettre de M. Péquignot informant M. le président qu'il donne sa démission de directeur de l'Ecole industrielle par suite de son appel comme Inspecteur général des Ecoles du Jura bernois. M. le pasteur Piguet propose qu'une députation soit envoyée à M. le Directeur pour lui exprimer la profonde reconnaissance de la Commission pour tous les services qu'il a rendus à nos établissements publics, et tous les regrets qu'elle a éprouvés en apprenant sa détermination. On insisterait ensuite auprès de M. Péquignot en le priant de continuer à se charger de la direction de l'Ecole industrielle, établissement qu'il a fondé et qui doit en bonne partie sa prospérité actuelle à ses soins éclairés et à sa persévérance. Cette proposition est votée à l'unanimité. La députation sera composée du Président, du Vice-président et du secrétaire de la Commission. »

Le procès-verbal du 1er novembre 1856 porte ce qui suit :

« Conformément à la décision prise le 27 octobre dernier, une députation s'est rendue auprès de M. Péquignot, pour l'engager à retirer sa démission. M. le Directeur a répondu qu'une démarche telle que celle qui était faite auprès de lui serait bien de nature à le faire revenir de sa détermination, mais que néanmoins il ne pouvait accéder à notre désir. D'instantes démarches furent faites pour le retenir au Locle, mais M. Péquignot ne se laissa pas fléchir, car il s'était engagé formellement, vis-à-vis de M. le Directeur de l'Education publique du Canton de Berne, à accepter ses nouvelles fonctions. »

Avant de partir pour occuper son nouveau poste, Péquignot eut soin de confier la direction provisoire de l'école à M. Isely, maître de mathématiques, jusqu'à la nomination de son successeur, M. Bornet.

Relevons que le directeur de l'Ecole industrielle était secrétaire du « Comité des études » (Comité dépendant de la Commission d'Education) ; à ce titre, Péquignot rédigea lui-même les procès-verbaux de ce comité du 16 janvier au 29 décembre 1856.

Xavier Péquignot laissa au Locle, après son départ, un excellent souvenir. Il quitta cette localité au début de janvier 1857, heureux sans doute de rentrer dans sa petite patrie jurassienne.

# L'activité de l'inspecteur des écoles du Jura

Une nouvelle législation scolaire venait d'entrer en vigueur dans le canton de Berne ; elle créait des postes d'inspecteurs qui étaient substitués aux commissaires d'écoles. Le Conseil-exécutif avait appelé Xavier Péquignot aux fonctions d'inspecteur général des Ecoles primaires et secondaires du Jura, y compris les écoles de langue allemande. Péquignot fut le premier inspecteur scolaire du Jura.

Comme dans toutes les autres missions qui lui avaient été confiées, Péquignot se dépensa sans compter. Infatigable, créant, réformant, innovant, il mit bientôt sur pied une vaste organisation dont le succès ne se fit point attendre.

Le 6 mai 1857, le nouvel inspecteur adressait aux instituteurs de l'arrondissement du Jura une circulaire qui fait grand honneur à son auteur. En voici quelques passages :

« En acceptant les fonctions que j'exerce, je ne m'en suis dissimulé ni les charges, ni les difficultés. Pour surmonter ces obstacles, j'ai compté sur votre concours dévoué. Appelé à partager avec vous les joies et les peines d'une carrière où les devoirs abondent, j'y suis entré avec la résolution de me consacrer tout entier à ma nouvelle mission.

Mon intention n'est pas de tracer ici le tableau complet de nos devoirs réciproques ; je voudrais seulement fixer votre attention sur certains points qui, par leur importance, sont comme les jalons qui doivent marquer notre route.

Quelle que soit la vocation que l'on ait embrassée, la principale condition du succès réside dans l'amour de son état. Si nous n'aimons pas notre profession, si nous ne l'exerçons pas avec prédilection, elle devient un métier et nous-mêmes nous ne sommes plus que des mercenaires.

Le sentiment du devoir doit en outre constamment guider l'instituteur, être le mobile de toutes ses actions. Pour être à la hauteur de sa mission, il faut qu'il s'y dévoue. Le zèle, mais un zèle éclairé, doit constamment l'animer. Qu'il soit toujours pénétré de la gravité, je dirais presque de la sainteté de ses devoirs; que ses sentiments, ses paroles, ses actes en soient la fidèle expression.

L'exemple doit être un des principaux moyens éducatifs de l'instituteur; qu'il soit pour ses élèves un modèle de sagesse, d'ordre, d'activité; que l'amour de la vérité, de la justice, du travail qu'il doit faire pénétrer dans l'âme de ses élèves, brille constamment dans sa conduite.

Pénétrez-vous bien de cette vérité que l'instruction ne constitue que la moitié de votre tâche, que l'autre, la plus importante, est l'éducation... Que sont les lumières sans la vertu ? N'oubliez jamais que l'esprit se forme plus vite que le caractère, surtout dans un pays comme le nôtre où les impressions sont si mobiles et si fugitives.

A une grande patience unissez une modération non moins grande... Souvenez-vous qu'il est aussi dangereux de vouloir niveler les caractères que de vouloir niveler les intelligences... Soyez dans votre école comme un père éclairé, à la fois plein de sollicitude et de tendresse, qui sait allier la bonté à la fermeté, qui n'oublie pas que les écarts qu'il doit réprimer ne sont

presque jamais le résultat de la préméditation ou de la malice raisonnée.

Ce n'est pas à dire que je veuille conseiller la persuasion morale comme l'unique moyen d'obtenir l'obéissance et la soumission. L'autorité n'a pas été déposée en vos mains pour y demeurer oisive ; usez-en, mais avec modération et mesure, de manière à obtenir un ascendant habituel et général sur l'esprit de la jeunesse qui vous est confiée. »

Après avoir défini dans le même esprit les devoirs de l'instituteur envers ses élèves, envers les parents et envers les supérieurs, Péquignot termine ainsi :

« Il me reste à toucher un dernier point, celui de vos rapports avec vous-mêmes. L'isolement, l'ennui peuvent exercer sur vous leur influence, le découragement peut vous atteindre. C'est contre ces trois ennemis que je voudrais vous armer. Créez-vous des ressources contre leurs attaques, en acquérant le goût de l'étude. Dans les traverses inséparables de votre état, réfugiez-vous au sein des occupations intellectuelles. Retrempez votre courage et vos forces dans la lecture des bons livres. Travaillez, en méditant la vie des modèles qui vous ont précédés dans la carrière, à acquérir cette égalité d'âme qui ne se laisse pas ébranler par les orages de la vie...

Si vos convictions religieuses et morales sont profondes, si votre vie privée est irréprochable, si vos rapports sont marqués au coin de la bienveillance, des égards, des prévenances; si vous demeurez étrangers aux partis, n'en connaissant qu'un : celui du bien, du bon et du vrai ; si surtout, la modestie avec laquelle vous les rendez vient donner un nouveau prix à vos services, je puis vous prédire le succès dans votre carrière publique, le contentement et la satisfaction dans votre vie intérieure.

Telle sont les conseils que me dicte mon intérêt pour vous et pour vos élèves, au moment où j'ouvre mes rapports officiels avec vous. Et maintenant mettons-nous à l'œuvre avec courage et puisse le Tout-Puissant bénir et faire fructifier nos efforts. »

Il n'y a rien à ajouter à ce tableau d'une si haute élévation de pensée ; les recommandations qu'il donne sont l'image d'un esprit supérieur et d'une âme d'élite.

Dans son premier et très substantiel rapport (3 mars 1858) sur l'état de l'instruction primaire dans le Jura, nous lisons :

« Les contrées à parcourir par l'inspecteur pour visiter les écoles de son ressort s'étendent de Duggingen à la Cibourg dans un développement de 15 lieues (est à ouest) et de Boncourt à La Neuveville dans un développement de 13 lieues (nord à sud). Ce vaste espace, coupé par plusieurs chaînes de montagnes, est couvert de 300 écoles plus ou moins disséminées.

L'irrégularité dans la fréquentation est la principale plaie de nos écoles. Ce mal a sa source dans l'absence de dispositions légales réglant d'une manière précise la fréquentation, dans l'incurie des parents et dans la mollesse avec laquelle les commissions d'école exercent la surveillance qui leur incombe... La discipline est aussi un des côtés faibles de nos écoles. Cela tient à l'absence de notions pédagogiques nettes et précises chez les régents plus qu'à l'absence de bonne volonté, de coup d'œil ou même d'intelligence. Beaucoup d'entre eux ne savent faire usage que des mesures répressives et n'apprécient pas assez la valeur des mesures préventives. L'exercice de la discipline est en outre entravé par les mauvaises dispositions des personnes qui interviennent imprudemment et font de l'opposition au régent. »

Et Péquignot soumet à la Direction de l'Education toute une série de propositions ; en voici quelques-unes :

- 1. Régler par une loi la fréquentation des écoles et accompagner cette loi d'une instruction détaillée pour les commissions d'école.
- 2. Doter le Jura réformé d'établissements où les élèves régents et les élèves régentes puissent se former à leur vocation future.

3. Améliorer le sort matériel des régents, en attendant la présentation au Grand Conseil d'un projet de loi.

- 4. Faire visiter périodiquement les écoles par un médecin ; dans ses visites, le soussigné a été frappé du nombre considérable d'affections d'yeux, sans parler d'autres affections qui, bien que moins graves, ne laissent pas d'altérer la santé générale et de conduire à un état de débilitation des générations qui s'élèvent.
- 5. Prescrire la construction de ventilateurs dans les salles d'école anciennes.
- 6. Hâter le moment où les écoles seront dotées de moyens d'instruction uniformes et obligatoires.

Le 25 novembre 1858, Péquignot s'adresse aux commissions d'école :

« Maintenant qu'au prix de sacrifices considérables, les vieilles écoles ont fait place à des bâtiments mieux appropriés

à leur destination, il nous reste à veiller à leur bonne conservation... Les bâtiments que les communes ont construits à grands frais, elles les laissent dépérir faute de réparations souvent peu coûteuses. L'œil est attristé en contemplant ces ruines anticipées. Il est vivement à désirer que, pour arrêter les progrès du mal, les commissions d'école fassent au moins une fois par an l'inspection exacte des maisons d'école de leurs arrondissements, afin d'en constater l'état de conservation. Elles signaleront, dans un rapport au Conseil municipal, les réparations à faire et indiqueront les mesures à prendre pour prévenir les dégradations ultérieures...

La conservation des meubles et des moyens d'enseignement, tels que tableaux, cartes géographiques, se lie à celle du local. A la question d'économie vient ainsi se joindre celle du bon ordre. En cette matière, les plus humbles détails ont leur importance. L'exemple que nous donnerons aux enfants, en leur montrant l'importance que nous attachons au bon entretien de cette partie du mobilier de l'école. agira sur eux ; il concourra à leur donner, de bonne heure, l'habitude de l'ordre, de la propreté soigneuse qui sait allier l'économie avec la décence...

Fréquentation. — Nous touchons ici au côté le plus vulnérable de nos écoles, mais plus la plaie est profonde, invétérée, plus il importe de la bien sonder, d'en étudier exactement les caractères et la gravité, afin d'arriver à déterminer les remèdes à l'aide desquels on parviendra à la fermer, la guérir. On peut dire qu'ici le mal est général, on pourrait même ajouter universel; et cependant, la fréquentation régulière de l'école est la condition sine qua non de sa prospérité. Tant que nous ne serons pas parvenus à l'obtenir, nos autres efforts seront plus ou moins stériles. En vain aurons-nous élevé, à grands frais, de belles maisons d'école ; en vain aurons-nous placé à leur tête des régents capables et dévoués, si la fréquentation n'est pas régulière. Si les parents continuent à se montrer indifférents dans l'accomplissement d'un de leurs plus sérieux devoirs, nous ne recueillerons pas le fruit de nos sacrifices. Nos dépenses de temps, d'intelligence et d'argent demeureront sans compensation réelle.

Loin de moi la pensée de vouloir dissimuler les difficultés de notre tâche à cet égard. Nous avons à déraciner de vieilles habitudes, à lutter contre l'apathie, l'intérêt personnel, quelquefois même contre la méfiance et des préjugés systématiquement nourris et encouragés. Cette situation, quelque inquiétante qu'elle soit, ne doit pas ébranler notre zèle : nous serons secondés, dans la lutte, par de puissants auxiliaires : le devoir et la loi. Que la fermeté, la suite et la persévérance caractérisent les mesures que nous prendrons ; qu'il y ait unité dans les moyens, logique dans la gradation de leur emploi ; que le discernement règle l'application des peines, qu'une jurisprudence constante et générale s'établisse pour prévenir l'arbitraire dans la répression.

Bibliothèques scolaires. — La plupart de nos écoles sont privées de ce moyen précieux d'alimenter les besoins intellectuels des jeunes gens qui les fréquentent ou qui en sont sortis. L'inspecteur sollicite le concours des commissions d'école dans les tentatives que l'autorité supérieure se propose de faire pour combler cette lacune dans nos moyens d'instruction. Il ne sera pas question de collections considérables exigeant des sacrifices d'argent également considérables. Il s'agira d'un choix de livres instructifs, moraux, intéressants, destinés à occuper utilement les loisirs des jeunes gens et de nature à leur permettre d'augmenter la somme de leurs connaissances et de continuer, sans maîtres, l'œuvre de l'école. Le goût de la lecture, personne ne l'ignore, préserve de bien des écarts.

Un crédit modique inscrit chaque année au budget communal servira à fonder et à alimenter ces collections ; elles s'enrichiraient, soyez-en sûrs, Messieurs, non seulement des dons de l'autorité supérieure, mais aussi de témoignages de la munificence et de l'intérêt des hommes (et ils sont nombreux) qui ont à cœur le bien public, qui souhaitent ardemment de voir les générations futures aspirer à d'autres jouissances que celles qui sont recherchées par la jeunesse de nos jours. »

Un nouveau plan d'étude fut introduit dans toutes les écoles. Il produisit rapidement des résultats satisfaisants dans plusieurs localités. Le nouvel inspecteur ne se lassait pas :

« L'administration des écoles primaires a pendant l'hiver dernier absorbé presque tout mon temps à cause des nombreux travaux d'organisation qu'il fallait achever, des constructions ou des réparations qu'il fallait surveiller, des instructions et des directions aux commissions d'école dont il importait de surveiller l'exécution, si l'on voulait qu'elles portassent leurs fruits. Cette inégale répartition de mon temps entre l'administration des écoles primaires et celle des écoles secondaires tenait à la

nature même des choses. Les écoles primaires, en effet, sont à la base de l'édifice de l'instruction publique. Leur prospérité est une condition de celle de nos collèges (rapport sur la marche des collèges du Jura pendant l'année 1858; 27 et 28 mai 1859).»

Les écoles commencèrent à progresser dans la voie que le chef leur avait tracée. Sous l'influence des règles précises du nouveau plan d'étude introduit dans toutes les écoles et grâce à de nouvelles ressources matérielles mises à la disposition des maîtres, l'enseignement tendait de plus en plus à revêtir les caractères que la loi et les nouveaux règlements voulaient lui imprimer.

« La routine domine trop dans l'enseignement. On n'assigne pas au jugement la place qu'il devrait occuper. C'est toujours la mémoire qui joue le rôle principal. Les matières demanderaient à être plus approfondies et présentées dans un ordre plus méthodique et sous une forme plus rationnelle », écrit Péquignot dans un rapport du 20 mars 1860.

Dans son rapport pour l'exercice 1860 :

« Je vois avec regret que cette plaie de nos écoles, que j'ai déjà signalée tant de fois, l'irrégularité dans la fréquentation, ne se ferme que très lentement... Les commissions d'école malgré mes avertissements, sont d'une mollesse déplorable à combattre la négligence des parents ; elles ne peuvent pas se résoudre à recourir à l'intervention du juge. C'est surtout dans le district de Porrentruy qu'elles se montrent le plus inactives. Les parents profitent de cette incurie pour soustraire leurs enfants à l'obligation de fréquenter l'école...

On ne saurait croire combien les objets confectionnés pur les jeunes filles, groupés par espèce, du facile au difficile, du simple au compliqué, éveille l'émulation chez les enfants, réjouit et encourage les parents et convertit les incrédules à l'endroit de l'utilité des écoles de travail...

... Plusieurs écoles récemment fondées n'ont pas encore pu s'ouvrir par suite du manque d'instituteurs... Cette pénurie oblige à confier la direction des écoles à des hommes peu capables et pour ainsi dire étrangers à la carrière.

... La grande majorité des régents continuent à ne pas attacher assez d'importance au perfectionnement de leurs connaissances. Une fois placés, ils cessent d'étudier. Au lieu d'avancer, un grand nombre reculent... On a beaucoup de peine à ranimer leur zèle sous ce rapport et à leur faire comprendre les conséquences funestes qu'entraînerait une telle tiédeur, si elle devait se prolonger.

... L'introduction du nouveau plan d'enseignement et de moyens d'instruction uniformes et gradués a mis un terme à l'espèce d'anarchie qui a entravé jusqu'à présent les progrès de l'école. Sous l'influence de ce guide, la routine et l'empirisme continueront à disparaître pour faire place à un enseignement rationnel. Un certain nombre de régents n'avaient pas attendu la promulgation du nouveau plan d'enseignement pour abandonner les voies anciennes et entrer dans les nouvelles, aussi leurs écoles se distinguent-elles par une supériorité de plus en plus marquée.

... Le témoignage à donner à la généralité des régents ne peut que leur être favorable, tant au point de vue de leur conduite morale qu'à celui de leur conduite religieuse... »

De longs et substantiels rapports analysent la situation de différentes écoles moyennes.

« A Porrentruy, la situation des partis politiques influe sur les relations des maîtres et ne permet pas d'obtenir cet accord, cette union qui existe si heureusement à Laufon. A Delémont, l'absence d'harmonie et d'entente complique la tâche qui incombe à la direction de l'établissement. »

# Rétablissement de l'Ecole normale mixte des instituteurs à Porrentruy et de l'Ecole normale des institutrices à Delémont. Xavier Péquignot président de la commission des deux établissements

En mars 1860, le Grand Conseil adoptait une loi qui rétablissait l'école normale *mixte* des instituteurs à Porrentruy, telle qu'elle existait en 1853, et l'école normale des institutrices à Delémont. L'expérience faite avait été désastreuse. On formait des instituteurs à la hâte, en dehors des écoles normales. Ils étaient mal préparés. Péquignot n'avait cessé de signaler les graves inconvénients de cette situation devenue intenable.

Les deux écoles normales du Jura ayant été rétablies, le Conseil-exécutif confia à Péquignot, en sus de l'inspectorat de toutes les écoles du Jura, la présidence de la commission de surveillance de l'un et de l'autre de ces deux établissements.

# Xavier Péquignot se démet de ses fonctions d'inspecteur général des écoles

Le labeur pénible et acharné auquel s'astreignait Péquignot avait miné sa santé, très délicate. Il est même étonnant qu'il ait résisté si longtemps.

Le 13 juillet 1863, il adressait au Conseiller d'Etat, Directeur de l'Education, une lettre ainsi conçue :

### « Monsieur le Directeur,

La maladie que j'ai faite l'hiver dernier, à la suite d'une tournée scolaire dans les Franches-Montagnes pendant les jours de tourmente du mois de décembre, a tellement affaibli ma santé, que je ne me sens plus à même de remplir comme elles doivent l'être les fonctions d'inspecteur des écoles du Jura. Les courses nombreuses et répétées qu'il me faut faire me fatiguent beaucoup et je redoute de gravir nos montagnes à pied, la voiture n'y étant pas praticable. Une cure de bains que je viens de faire a bien améliorié mon état, mais les forces ne sont pas complètement revenues.

Je crois, en conséquence, devoir vous prier, Monsieur le Directeur, de vouloir bien accepter et faire accepter pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain, ma démission des fonctions que je remplis.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de vous adresser mes sincères remerciements pour la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et pour les égards dont je n'ai cessé d'être l'objet de votre part. Veuillez croire que le souvenir de cette bienveillance et de ces égards ne s'effacera jamais de ma mémoire. C'est dans ces sentiments que je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'assurance du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

sig. Xavier Péquignot. »

Les instituteurs du Jura adressèrent à Péquignot une lettre (22 octobre 1863), dont voici quelques passages :

« Nous avons appris avec un vif regret que vous avez résigné vos fonctions d'inspecteur des écoles du Jura, fonctions que vous remplissiez depuis plusieurs années avec tant de distinction et de dévouement : nous nourrissions l'espoir que votre santé vous permettrait de continuer longtemps encore votre si utile, mais pénible mission. Votre retraite nous est d'autant plus sensible, Monsieur l'Inspecteur, que nous perdons en vous un conseiller bienveillant, un protecteur puissant, un directeur habile, impartial et dévoué, qui toujours a su tenir compte des difficultés que nous avons à surmonter dans l'accomplissement de nos devoirs. Aussi, considérons-nous comme une obligation et un besoin de notre cœur, de vous apporter l'expression de notre profonde reconnaissance pour tout ce que vous avez fait dans notre intérêt ; le grand nombre d'écoles que vous avez organisées et fait doter d'ouvrages ou d'objets indispensables, les sociétés de chant que vous avez encouragées ou fait fonder, votre zèle pour hâter le progrès de l'instruction publique, le désir que vous aviez de faire quelque chose en vue d'améliorer encore notre situation financière, tout nous fait un devoir de vous exprimer notre vive gratitude et nos sincères remerciements.

En vous, Monsieur l'Inspecteur, nous honorons le magistrat au caractère noble et élevé, l'homme d'école savant et prudent, zélé et plein de tact, qui, en donnant constamment l'exemple de la modération, a su comprendre la jeunesse et se faire aimer, respecter et regretter de ses subordonnés.

Honneur donc à l'homme de mérite qui, dans les différents et importants emplois qu'il a occupés, a rendu tant de services

à son pays!

Avec le désir de voir votre successeur marcher sur vos traces, Monsieur l'Inspecteur, nous avons la confiance de pouvoir profiter encore de vos lumières, de votre expérience et de vos sages conseils. Soyez persuadé que nous conserverons toujours de vous un doux et affectueux souvenir. Puissiez-vous jouir, dans votre nouvelle carrière, de la santé et de la force nécessaires, comme vous jouissez déjà de l'estime et de la reconnaissance de vos concitoyens! C'est le vœu que nous formons, Monsieur l'Inspecteur, en vous priant d'agréer l'hommage de notre sincère et respectueux dévouement.

Le 30 septembre 1863.

Les instituteurs de l'arrondissement du Jura. »

Xavier Péquignot reste inspecteur des écoles secondaires et est appelé au poste de professeur d'histoire et de littérature à l'Ecole cantonale de Porrentruy

Le gouvernement fit droit à la demande de démission en remerciant Péquignot des excellents services qu'il avait rendus.

Mais il le pria de conserver l'inspectorat des écoles secondaires du Jura. Péquignot accepta et fut en outre appelé au poste de professeur de littérature et d'histoire à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Il continua de se distinguer par sa supériorité, son tact, sa ponctualité et son impartialité constante. Excellent professeur, il sut s'attacher l'affection et d'admiration de ses élèves. Il eut sa place marquée dans la commission des écoles primaires de Porrentruy et en occupa la présidence, jusqu'à sa mort, survenue le 13 juillet 1864.

# Xavier Péquignot, homme de lettres, historien, orateur, un des fondateurs de la Société jurassienne d'Emulation

La carrière littéraire de Xavier Péquignot n'a pas été moins brillante que sa carrière politique, militaire et pédagogique. De solides études classiques et un don naturel ont fait de lui un bon écrivain. Il entretenait des relations suivies avec les hommes de lettres et était souvent à Corgémont l'hôte du doyen Morel. Il savait mettre en valeur l'expression des sentiments les plus profonds. Ayant l'amour de la langue française, il maniait la plume avec aisance. Son imagination était vive et colorée; son esprit prompt et lucide ; son style correct, tempéré, élégant, noble et clair comme sa parole. Pour s'en convaincre, il faut lire ses articles parus dans L'Helvétie, ses écrits qui traitent des sujets les plus divers, ses discours bien construits, sa correspondance privée.

En 1847, il fit imprimer, pour ses amis, deux opuscules d'un haut intérêt : « Etudes sur le canton de Berne » et « Esquisses littéraires ». Originalité, indépendance d'esprit, sens de l'observation, humour, élévation de la pensée et coloris du style, telles sont les qualités de ces brochures. On y trouve notamment des considérations fort judicieuses sur l'organisation et l'état de l'instruction publique dans le canton de Berne.

Péquignot critique le manque d'homogénéité, de combinaison et d'ensemble qui a marqué la réorganisation scolaire après 1830 et insiste sur la nécessité de fortes études pour donner à la République les hommes capables dont elle a besoin. Puis il se livre à des réflexions judicieuses sur l'indifférence de la Suisse pour ses richesses littéraires. Dans un aperçu de notre littérature nationale, l'auteur dénonce le coupable dédain que professe un nombreux public pour les arts, les lettres et les sciences.

Dans son « Histoire littéraire de la Suisse romande », Virgile Rossel déclare :

- « Un Jurassien qui fut un éminent pédagoque, le landammann Xavier Péquignot, s'est révélé dans les trop rares opuscules que nous avons de lui, érudit agréable et fin lettré. Accordons au moins un mot de souvenir à ses « Esquisses littéraires » (1847) et citons-en ce passage éloquent, où après avoir gémi de ce que tout notre orgueil national se concentre sur les hommes politiques et les hommes de guerre, l'auteur s'écrie : « L'histoire littéraire de la Suisse est encore à faire ; aucun écrivain n'a entrepris, jusqu'à nos jours, de présenter à la nation l'inventaire fidèle de ses richesses intellectuelles... Que sont, en effet, dans le cadre d'une histoire littéraire, les nomenclatures, les notices, les recherches et autres matériaux que nous a légués le siècle dernier? Squelettes biographiques, ébauches sans chair et sans couleur, productions tombées nues et froides des mains de l'auteur, sans que l'enthousiasme n'ait soufflé la vie! Eh bien, ces monographies, toutes sèches et arides qu'elles soient, ces dissertations de chiffres et de dates, ces complications indigestes, notre indigence actuelle nous force à les regretter. "
- « Les regrets de Péquignot n'ont pas été vains, ajoute Virgile Rossel. « Un de ses compatriotes (¹) a entrepris de combler la grosse lacune signalée en 1847 déjà. Péquignot n'aurait peut-être pas été satisfait de l'œuvre ; il eût été sensible à l'initiative et à l'effort, ce brave homme de talent qui aimait d'un amour égal sa belle langue française, sa bonne Suisse romande et sa petite patrie jurassienne. »
- Les Biographies jurassiennes. En collaboration avec X. Kohler, Péquignot entreprit la publication de « Biographies jurassiennes » (1848). Signalons-en quelques-unes dont Péquignot est l'auteur :

La Vie du « Curé Blanchard », de Soyhières.

« Aucune œuvre extérieure ne sert sans la charité. Cette maxime, le vénérable ecclésiastique que fut l'abbé Blanchard l'a mise en action, il en a été le commentaire vivant. Sa longue carrière n'a été qu'une œuvre continue de charité. A la fois le

<sup>1)</sup> Notre grand Virgile Rossel lui-même.

prêtre, le médecin et le juge de ses paroissiens, il avait le cœur de St-Vincent de Paul, son âme ardente et douce à la fois... Tout pour les autres, rien pour moi, telle était sa devise. Il s'exhalait de sa personne un tel parfum de vertu que tout ce qu'il disait en était comme pénétré... Il ne comprenait pas, disait-il, qu'un pasteur pût exprimer une opinion de nature à froisser une partie de ses ouailles. Son âme délicate eût craint de blesser, lui qui n'avait appris qu'à guérir. »

La Vie de Madame Marie-Eve Ostertag, première Supérieure des religieuses hospitalières de Porrentruy, née en 1738, décédée en 1812. « Femme courageuse, intrépide et enjouée, d'une piété douce et communicative, elle était devenue populaire parmi les troupes françaises qui occupaient Porrentruy. Le général Delmas, qui respectait si peu les choses religieuses, aurait fait un mauvais parti à celui qui se serait permis d'attaquer devant lui cette vaillante femme, comme il l'appelait. Elle sauva l'établissement qu'elle dirigeait. Sa vie ne fut qu'un long et héroïque dévouement aux souffrances humaines. »

La « Biographie de l'abbé Denier », « cet homme qui fit tant de bien avec si peu de bruit » et dont Péquignot fut l'élève.

« Que de fois », écrit-il, « celui qui consacre ces lignes à la mémoire de son excellent maître, a gravi avec lui la colline de Lorette, ou étudié près de la chapelle les mœurs des abeilles, innocentes et douces occupations, dont le charme, après 20 ans, se retrace encore vivement à sa mémoire!

Le 30 janvier 1833, l'abbé Denier s'éteignit doucement, au milieu des larmes de ses amis, leur léguant l'exemple d'une belle vie, consacrée toute entière au service de l'humanité. C'est à Lorette qu'il voulut être inhumé, au pied de la vigne qu'il avait plantée et non loin de ses chères abeilles, dont les générations viennent en bourdonnant cueillir le miel des fleurs que, dans leurs promenades du soir, ceux qui l'aimèrent déposent sur sa tombe. »

La Vie de « Jean Amédée Watt », « cet homme extraordinaire, qui avait reçu de la nature l'étincelle du génie, qui tenait d'une main également sûre et exercée le compas de la science et l'outil de l'artisan ; dont l'intelligence abordait les plus hautes questions métaphysiques avec la même aisance qu'elle descendait aux plus humbles détails de l'économie rurale ; pour qui surprendre ses secrets à la nature était chose aussi familière que d'exécuter une sonate. Citoyen philanthrope et maître égoïste ; pratiquant la vertu par tempérament et par raison

plutôt que par amour pour elle; vulgaire dans ses habitudes, élevé dans ses pensées; ne demandant rien aux sens et tout à l'esprit; généreux par raison, étroit par caractère, simple et désintéressé par nature, ambitieux par combinaison et par calcul; la raison même dans ses préceptes, la bizarrerie dans sa conduite, Watt a été un phénomène dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel. Cette énigme humaine, nous croyons pouvoir l'expliquer ainsi: Watt avait les passions de l'intelligence, mais celles qui devaient faire contre-poids, les passions du cœur lui manquaient. »

« La désolante maxime de Frédéric-le-Grand : Sucer l'orange, puis jeter l'écorce », c'est par ces mots que débute l'imposante biographie de l'« Avoyer Neuhaus ». Cette grande figure qui domina son époque est restée synonyme de progrès et d'honneur national. Dans des pages attachantes et d'un grand style, Péquignot retrace des scènes émouvantes et toute une période que Neuhaus domina de son génie politique.

Collaborateur du « Bulletin littéraire », ami des lettres et des arts, Xavier Péquignot fut l'un des treize membres fondateurs de la Société jurassienne d'Emulation, avec Stockmar, Thurmann, Bodenheimer, Cuenin, Daguet, Dupasquier, Durant, X. Kohler, D. Kohler, Marchand, Ribeaud et Trouillat. Durant plusieurs années, il en fut le vice-président et fit partie de la section de Porrentruy. En cette qualité, il présenta plusieurs travaux : j'ai déjà cité ses Etudes concernant le Grand Conseil et le Conseil-exécutif de Berne sous la constitution de 1831.

#### En voici d'autres:

- « Vues sur la réorganisation du Gymnase de Berne ». Péquignot demande pour l'enseignement un équilibre fondé sur la valeur relative des branches et réclame l'unité indispensable que l'on n'obtiendra que par la formation d'une commission d'étude, la même pour tous les gymnases du canton !
- « Etudes sur le Conseil national » et « L'Histoire nationale du Jura bernois » de 1793 à 1848, envisagée principalement au point de vue administratif et financier.
  - « Travaux sur l'école normale de Porrentruy ».
- « L'Analyse de l'histoire des révolutions de la langue française », de Wey.
- « Causes de la décadence des études à l'époque actuelle ». Selon lui, elles sont de deux espèces, les unes physiologiques, les autres psychologiques. « Les méthodes nouvelles ont rompu

l'équilibre entre les facultés physiques et les facultés intellectuelles ».

- « Antiquités celtiques et romaines du Canton de Berne », par A. Jahn et Xavier Péquignot. Péquignot a rédigé la partie qui concerne le Seeland et le Jura.
- « Esquisses biographiques des deux Froidevaux », originaires du Noirmont, membres d'une famille qui illustra le sol natal en Autriche. Ils s'y distinguèrent, l'un comme jurisconsulte à la Cour de Vienne ; il fut rédacteur du Code criminel en vigueur jusqu'en 1828, le second fit partie du Chapitre impérial d'Olmutz.
  - « Historique de l'impôt foncier du Jura ».

Rapports très intéressants sur « La Pierre percée de Courgenay », « la Fille de Mai ».

Péquignot, en suivant pas à pas M. Brosy dans son ouvrage sur « Les Celtes et les anciens Helvètes », nous reporte

à l'origine de ces peuples.

Commentant le travail de M. Hottinger sur « Escher de la Linth », Péquignot publia dans « La Revue Suisse » un rapport approfondi dans lequel il a retracé la carrière brillante et pacifique de l'homme d'Etat, la philanthropie de l'industriel, qui entreprit le desséchement de la Linth, les labeurs féconds de l'homme de science qui créa la géologie des Alpes de la Suisse orientale et explora le premier notre Jura.

Analyse des différents Mémoires sylvicoles de Marchand. Etude sur l'« Alpenrosen » de 1854 et traduction du « Récit d'une mission fédérale au Tessin en 1682 ».

Le Berner Taschenbuch de 1854 contient un travail intéressant de M. Blœsch sur deux missions de Biennois à Paris en 1796 et 1797. Après avoir tracé le sommaire de cet ouvrage, Péquignot donne une traduction de la notice sur « Le Rubis de Wattenwyl », par M. Lauterburg.

Rapport sur l'ouvrage de Gervius « Introduction à l'histoire du  $XIX^{me}$  siècle », dans lequel l'auteur s'attache principalement à caractériser notre siècle au point de vue de la civilisation et de la politique.

Catalogue de la bibliothèque de Fribourg.

« Essais d'une histoire comparative des institutions républicaines de l'antiquité. »

L'auteur y montre sa connaissance de l'histoire grécolatine. Il nous dépeint très justement la conception politique des anciens, en faisant ressortir que Platon, Aristote et Cicéron se sont tous prononcés contre les extrêmes en matière politique

L'auteur fixe particulièrement l'attention sur l'esprit de mesure et de modération qui distingue Aristote, lequel a posé la plupart des principes développés par les publicistes modernes. Péquignot expose ensuite les vues du philosophe grec sur la propriété et la famille. Il montre comment ce penseur a combattu, par anticipation, le communisme en puisant des arguments dans la nature humaine.

« Du luxe de la table et des vêtements chez les Romains ». Remarquable discours prononcé à Delémont en 1863, à l'ouverture de l'Assemblée de la Société jurassienne d'Emulation.

Communication d'un « *Mémoire de Moreau* », ancien membre du corps législatif sous l'Empire. Ce document a trait à la réunion de notre pays à la France et jette un nouveau jour sur cette époque de notre histoire.

Travail sur la « Situation de l'Instruction publique dans le

Jura depuis 1857 ».

« La relation de la Grammaire française avec la grammaire latine ». Péquignot décrit l'influence du latin sur la formation des langues qui en sont filles, notamment sur celle du français.

Dans un épisode tiré du « Voyage dans le Muottathal » de Feierabend, il nous fait un intéressant récit de l'expédition des Français dans les cantons primitifs.

Xavier Péquignot, auteur de remarquables nécrologies. — L'érudition de Péquignot se manifestait dans les domaines les plus divers. On ne saurait parler de cet écrivain sans signaler les nécrologies qui sont sorties de sa plume. Une des plus belles et des plus émouvantes est celle de Monseigneur Joseph Antoine Salzmann, évêque de Bâle, né en 1780, décédé en 1854, avec lequel Péquignot entretenait des relations d'amitié.

« C'est une grande sagesse de ne point agir avec précipitation et de ne point s'attacher obstinément à son propre sens. Faire toujours bien et s'estimer peu. La vie entière du vénérable prélat semble résumée dans ces belles maximes tirées de l'« Imitation de Jésus-Christ ». Elles caractérisent admirablement cet homme éminent par le cœur plus encore que par l'intelligence. Humble d'esprit, ardent de charité, admirable de prudence et de modération, plein de sérénité et de calme dans le danger, il faudrait pour trouver des vertus comparables aux siennes remonter aux premiers siècles de l'Eglise. Mgr Salzmann avait l'âme douce et tendre de Fénelon, sa can-

deur et son dévouement généreux. A ses qualités d'où naît la bonté dans sa plus belle acception, il unissait une hauteur de raison et une sûreté de jugement qui rappelaient les penseurs du XVII<sup>me</sup> siècle. Son égalité d'âme pouvait se comparer à celle d'un sage... Ferme sans obstination, condescendant sans faiblesse, Mgr Salzmann avait compris notre époque. Sans compromettre les droits de l'Eglise, il sut tenir compte des exigences du temps, et faire à la paix confessionnelle ou politique les sacrifices dont elle était le prix. Ces concessions s'arrêtaient toujours aux limites du droit. Malgré l'aménité de son caractère et la douceur de ses manières, il ne trouva pas toujours dans les gouvernements les égards qui lui étaient si légitimement dus...

La langue latine lui était très familière et il la parlait avec une simplicité élégante qui rappelait les commentaires de César...

Deux jours avant son décès, l'auteur de ces lignes avait eu l'honneur de l'entretenir encore et de passer une heure au palais épiscopal.

En terminant cette notice, nous sentons notre cœur s'attendrir. Le vénérable vieillard nous honorait de son affection. Bien des années il a été notre guide et notre conseil ; qu'on nous permette au milieu du deuil général, l'expression de ces regrets personnels ; ils expliquent pourquoi nous n'avons pas voulu laisser à d'autres mains le soin pieux de retracer les principaux traits de cette belle et touchante vie. C'était pour nous une dette à acquitter. »

Cette noblesse de langage, cette majesté, cette cadence, ce style d'une pureté classique ne laissent pas de nous impressionner.

Péquignot a laissé d'autres nécrologies. Mentionnons-en quelques-unes :

« Monsieur Antoine de Tillier ».

« Le Grand Conseil le comptait parmi ses orateurs les plus distingués. Doué d'une grande facilité d'élocution, il aimait à prendre la parole dans les discussions importantes. Son talent ne s'élevait jamais plus haut que dans les questions politiques, il y déployait un rare savoir, une éloquence nourrie et substantielle. La clarté, la méthode et l'abondance caractérisaient ses discours. Il possédait à un haut degré, chose rare dans le Grand Conseil de Berne, le tact oratoire et le langage parlementaire.»

### « M. Antoine Kohler »,

« véritable ornement du barreau qui a tenu pendant plus de 40 ans le sceptre de l'éloquence judiciaire dans notre pays. L'éclat de ses plaidoiries, lorsque l'âge eut mûri son éloquence, attirait la foule au tribunal et l'auteur de ces lignes se rappelle encore avec un vif sentiment de plaisir ces belles luttes oratoires auxquelles, jeune encore, il lui fut donné d'assister. Les connaissances de M. Antoine Kohler ne se bornaient pas à celles des lois ; il avait fait une étude approfondie de la littérature, de l'histoire et de la philosophie. L'auteur de ces lignes l'a souvent entendu traiter avec une véritable supériorité, des questions d'art et de poésie. »

Les nécrologies d'Adrien Lestock, de Joseph Kohler, celle de Madame Thurmann, « cette femme d'un rare mérite qui n'était pas seulement distinguée par les dons de l'esprit, et par les qualités du cœur, mais aussi par une haute raison et une grande force de caractère...

« En esquissant les quelques traits de cette belle vie, nous ne sommes que l'écho de la voix publique. Elle ne veut pas que de pareils mérites restent ensevelis dans l'oubli. Les générations actuelles ont trop à apprendre de celles qui s'en vont pour que nous ne croyons pas devoir présenter à leur imitation un des plus beaux exemples que ces dernières nous laissent en disparaissant. »

La nécrologie de A. F. Belrichard, « cet homme au caractère vif et mordant. Il avait son franc-parler, il ne voulait pas qu'on le lui ôtât. Pour apprécier son cœur, il ne fallait pas s'arrêter à cette surface, quelquefois un peu rude et âpre, comme l'acier de l'Erguel. Sous cette écorce, il cachait un cœur excellent, et une véritable sensibilité. C'était un ami dévoué. Ses adversaires politiques, que son caractère entier et sa verve caustique avaient quelque peu multipliés, le trouvèrent toujours prêt à leur tendre la main de la réconciliation. »

La nécrologie de Monsieur Kasthofer.

« Vieilli au service de son pays, M. Kasthofer a subi la destinée des hommes publics dans les démocraties ; il est mort presque oublié. Cette ingratitude, tache honteuse des gouvernements libres de notre époque, avait déjà été le partage, il y a quelques années, d'un autre Bernois, d'un rare mérite, M. le président Koch.

L'âme se serre d'une douloureuse tristesse à la vue de cette récompense réservée à une longue carrière de dévouement et de talent.

Puissent ces quelques lignes montrer que le souvenir des services rendus à notre pays par M. Kasthofer, loin d'être oubliés avec le temps, lui survit pour honorer sa mémoire. »

Xavier Péquignot, orateur. — Péquignot maniait la parole avec une supériorité incontestée. Son éloquence était vive et ardente. Elle avait sa source dans une sensibilité profonde et dans une fierté d'âme que les esprits mesquins prenaient pour de l'orgueil. On pourrait dire de lui : « Pectus est quod disertos facit ».

Impressionnable et d'une santé précaire, il communiquait rapidement l'émotion qu'il ressentait lui-même. L'intonation de sa voix était vibrante, son geste animé et sa physionomie expressive. La noblesse de ses sentiments et la chaleur de son âme passaient dans son attitude comme dans ses paroles.

Pathétique dans les questions de principe qui lui tenaient à cœur, ou dans les choses graves de l'Etat, il exprimait toutes les nuances de la pensée. Journaliste, magistrat, biographe, homme de lettres et historien, Xavier Péquignot fut encore un orateur né.

# Extraits de deux lettres de Xavier Péquignot

J'ai eu entre les mains l'original de plusieurs lettres que Péquignot adressa à Gaullieur, alors professeur à Lausanne, et à Daguet, directeur de l'Ecole cantonale de Fribourg.

Le 24 décembre 1845, peu de temps après son élection aux fonctions de landammann, il écrivait à Gaullieur :

« ... J'ai hésité longtemps avant d'accepter mon élection. Comme vous, je suis découragé et j'augure mal de l'avenir de la Suisse... Il a fallu les efforts réunis de mes compatriotes du Jura pour me faire accepter. Je me suis résigné, c'est le mot, sauf à poursuivre, au bout de l'année, l'accomplissement de mes projets.

J'avais l'intention de quitter le canton de Berne pour me livrer exclusivement à mes goûts littéraires. Mon éloignement me coûtait d'autant moins que les pertes sensibles que je viens de faire dans ma famille ne me rattachaient plus au pays que par de faibles liens. La mort de mon frère l'avocat avait été suivie de bien près par celle de mon père. Cette terrible secousse morale m'avait tellement ébranlé que l'éloignement seul semblait me promettre une diversion salutaire. Mes mesures étaient déjà prises. Célibataire et disposant d'un petit patrimoine, je pouvais m'épargner un travail trop assidu pour ma santé chétive.

C'est dans cette situation qu'est venue me surprendre mon élection. En acceptant, je n'ai pas renoncé à mes projets ; je n'ai fait que les ajourner. Lorsque j'aurai payé ma dernière dette à mon pays, je veux renoncer complètement à la politique ; avec les éléments qui depuis quelques mois sont arrivés à la surface, elle est faite pour dégoûter tout citoyen de quelque valeur morale et intellectuelle.

... Les mauvaises passions surgissent de partout. Dieu sait si nous ne marchons pas vers un dénouement comme celui de la République helvétique.

... A Porrentruy, le découragement gagne les plus zélés. Delémont est toujours en proie à de petites divisions locales. Partout, l'impulsion manque. Si on agit, c'est isolément, sans accord, sans concert. En un mot, ce qui manque, c'est une tête, un chef.

M. Thurmann m'a demandé de vos nouvelles; le découragement s'est emparé de lui à un tel point qu'il est rentré dans la vie privée la plus complète. Rien n'a pu le décider à reprendre même la direction du Collège de Porrentruy. Il travaille à un ouvrage géologique fort intéressant, dit-on, M. Marchand prend la fuite au seul mot de politique. Il fait de l'agriculture et de la sylviculture. M. Sylvain Theubet est mort d'une affection de poitrine. Porrentruy est mort plus encore que de notre temps. On dit que M. Stockmar, fatigué lui aussi de la politique et de ses déceptions, fait du fromage dans une ferme qu'il a acquise à quelque distance de Delle. »

Dans une lettre à Daguet, du 4 mars 1852, il expose ses vues sur la Société jurassienne d'Emulation, récemment fon-dée. Il se résout avec peine à abandonner la conception plus large et plus féconde qu'il avait de son activité :

« Quelle figure fera la société, avec son organisation actuelle, vis-à-vis des autres sociétés littéraires de la Suisse ?

... Le mode de publicité admis permettra-t-il d'accueillir des travaux de longue haleine? Vous savez tout ce qu'ils perdent à être coupés et publiés par fragments... La contribution financière me paraît fixée trop bas. Que voulez-vous que nous fassions avec la somme minime qu'elle produira? Mais l'important est que la société s'organise et vive. Voilà la question qui doit dominer toutes les autres... »

Daguet avait prié Péquignot de lui faire connaître ses observations sur diverses parties d'un ouvrage qu'il allait pu-

blier. Péquignot lui écrit :

« La lecture des livraisons que j'ai eues entre les mains est attachante et pleine d'intérêt. Le style en est élégant, correct, coulant. Peut-être pourrait-il, par ci par là, être un peu plus ferme et un peu plus nerveux...

Continuez, cher Monsieur, les hommes d'étude vous sauront un gré infini de votre zèle ; ils devineront dans vos essais ce que vous serez un jour... un bel avenir vous attend. »

# Xavier Péquignot, homme d'envergure et de réalisation

La vie de Péquignot fut débordante d'activité. Jamais tâche ne lui parut trop difficile ; jamais devoir ne lui sembla trop pénible ; il attachait à son accomplissement une réflexion profonde et une logique imperturbable. Ses nombreuses initiatives, ses oppositions, ses pointes piquantes, voire ses tendances parfois audacieuses ne dépassaient jamais la mesure et restaient respectueuses des traditions.

Homme d'Etat, c'est par altruisme que, telle une pierre précieuse projetant de brillants faisceaux, il éclairait les contours sombres et poussiéreux des institutions politiques. Philosophe, il construisait sur le roc et visait en toute chose à une action coordonnée et logique. Pédagogue, il était pénétré de latinité, mais savait y introduire les éléments d'autres cultures

avec lesquelles il avait pris contact. En définissant le programme de l'Ecole industrielle du Locle, il relevait l'importance de la langue maternelle, tout en insistant sur le fait qu'elle devait se plier aux progrès de la vie.

Ses qualités allaient bien au delà des spécialités auxquelles il se vouait. Tout l'intéressait. Il pressentait l'importance des recherches scientifiques. Ne créa-t-il pas, au Locle, un laboratoire de chimie et un cabinet de physique ? En introduisant la géologie dans les programmes, ne se montrait-il pas perspicace?

Alors qu'aujourd'hui l'Etat pénètre de plus en plus dans la sphère individuelle et parfois même devient légèrement tentaculaire, Péquignot, lui, provoquait des orages et des tempêtes pour ranimer la vie publique et la sortir de sa léthargie. C'était un animateur et un organisateur. Si l'occasion lui en avait été donnée, cet homme qui visait toujours à une création parfaite, le « système complet », comme il disait, eût peut-être réalisé des choses plus étonnantes encore.

A maintes reprises, il déclara que les actions politiques, les études et l'éducation en général empruntent trop facilement le chemin des spécialisations, entraînant ainsi le morcellement des idées créatrices au profit d'une technique automate. Il ne cessa de signaler le danger que courent les entreprises non coordonnées. Il n'est pas un de ses discours qui ne réclame des chefs capables de concevoir les événements dans l'ensemble de leurs conséquences prévisibles et pour un laps de temps suffisant.

Il procédait d'un esprit mathématique. Si les formules qu'il employait n'en étaient pas le symbole explicite, ses raisonnements et ses développements ressemblaient néanmoins à ceux d'un mathématicien. Pour analyser ou résoudre tel ou tel problème, Péquignot se servait de ce qu'il appelait son « scalpel », instrument incisif et prêt à intervenir à tout moment et en toute circonstance. Sa pensée suivait imperturbablement les symptômes morbides de l'organisme national ; il était toujours sur le qui-vive.

Courageux et sûr de lui-même, il ignorait la pusillanimité qui, trop souvent, est monnaie courante.

Péquignot avait des connaissances encyclopédiques. C'est ainsi qu'il fixa l'attention sur les mathématiciens Bernouilli et Euler de Bâle, Juste Burgi de St-Gall, Paracelse le novateur en médecine. Il réclama un monument pour le grand Albert de Haller, et son vœu fut exaucé. Grand admirateur de la bibliothèque de l'Abbaye de St-Gall, il y découvrit d'anciens manuscrits, dont il sut mettre la valeur en relief. Les collections et les musées le passionnaient.

Sa conception générale de la vie prenait sa source dans la croyance en Dieu. Sans doute lisait-il et méditait-il l'« Imitation de Jésus-Christ », car il citait souvent des maximes tirées de ce livre, le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas, selon la belle expression d'un écrivain français.

Péquignot ne vivait pas du produit d'une fortune, il était l'égal d'un ouvrier gagnant son pain quotidien.

Respecté de tous, il resta humble de caractère. Sans se plaindre et en dépit d'une santé précaire, il fit face à des devoirs écrasants. Les nerfs disciplinés par une volonté inflexible, il travaillait sans relâche, ne refusant jamais ses services.

Il est difficile aux hommes de notre génération de se représenter les mérites et le stoïcisme de ce fils d'horloger et de paysan franc-montagnard, mort à l'âge de 59 ans. Que son exemple, tel un phare, éclaire la route des Emulateurs.

### Conclusion

Magistrat, militaire, pédagogue, journaliste, homme de lettres, historien, biographe et orateur, telle apparaît, entourée de l'auréole du chrétien, cette grande figure du passé jurassien.

Esprit supérieur et universel, il avait de vastes horizons et des vues élevées, des conceptions et des principes qui conservent leur valeur en tout temps et en toute circonstance. Le dernier landammann de la République de Berne n'était pas de ceux qui se servent du pays, mais de ceux qui le servent. Il avait compris que, dans la démocratie comme dans tout autre système de gouvernement, les partis se transforment, se fortifient, s'affaiblissent ou disparaissent peu à peu, alors que d'autres surgissent. Mais s'il savait que les hommes et les partis passent, il savait aussi que le pays demeure et, avec le pays, les devoirs que ses enfants ont envers lui.

Il aurait sans doute applaudi aux fortes, tres fortes paroles que prononçait, le 12 septembre 1946, mon ami Rodolphe Rubattel, président du Conseil d'Etat vaudois, à la Journée officielle du XXVII<sup>me</sup> Comptoir suisse, à Lausanne :

« Dans trop de milieux, l'on réduit trop souvent la proportion et le sens des luttes d'aujourd'hui à la proportion de préoccupations partisanes, de succès de détail, de formules vides de substance, à la mesure aussi de l'argent et de l'orgueil...

Le sens et le goût de la culture s'obscurcissent, nous allons trop vite, nous nous hâtons sans raison et sans but, parce que nous ne voyons plus l'universel... »

En esquissant la noble silhouette de Xavier Péquignot, peut-être suis-je resté inférieur à mon sujet. Du moins aurai-je essayé de combler, car elle devait l'être, une lacune manifeste, allégeant ainsi la dette de reconnaissance que le pays contracte envers ceux qui se sacrifient pour lui.

A l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation, tenue à Porrentruy le 28 septembre 1882 — 64 ans ont passé depuis lors, — un poète jurassien donna lecture de quatre sonnets intitulés : « Les Amis absents : Xavier Stockmar, Xavier Péquignot, Célestin Nicolet et Louis-Valentin Cuenin ». Il y avait déjà 18 ans que Péquignot était mort. Voici les beaux vers que lui consacra Xavier Kohler :

« O dernier landammann de Berne la puissante, Je ne redirai pas tes civiques vertus, Quand, montant à l'assaut des lois de faux Brutus, Ta voix a refréné la tourbe frémissante.

Tour à tour magistrat, soldat — je ne vois plus, Dans ton riche passé, que l'heure éblouissante Où tes soins ont rendu l'école florissante Et de l'Art relevé les autels abattus.

Stockmar, Thurmann et toi, vous étiez nos Mécènes. Oui, vous guidiez nos pas aux régions sereines Où l'âme se retrempe à l'étude du Beau.

Cette plume correcte, élégante et facile, Sous tes doigts ce burin toujours ferme et docile, Fallait-il avec toi l'emporter au tombeau! »

# Bibliographie

Bulletin des séances du Grand Conseil pour les années 1832 à 1864.

Bulletin des délibérations de l'Assemblée constituante de 1831 et de 1846.

Constitution de la République de Berne, 1831.

Constitution du Canton de Berne, 1846.

Lois, décrets et ordonnances du canton de Berne.

Mémoires et Actes de la Société jurassienne d'Emulation.

Collection du journal « L'Helvétie ».

Collection du journal « Le Jura ».

Virgile Rossel : Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours.

Virgile Rossel: Histoire du Jura bernois.

Xavier Péquignot : Fragments politiques et littéraires.

Dierauer : Histoire de la Confédération suisse.

E. Blæsch: Dreissig Jahre Bernischer Geschichte.

Berner Taschenbuch (1855 und 1868).

Dr J. C. Kern: Politische Erinnerungen (1833-1883).

Ch. Souvairan: L'Artillerie suisse; chroniques et esquisses biographiques.

Egbert Friedrich von Mülinen: Prodromus einer Schweizerischen Historiographie (1874).

Chapuisat : Le général Dufour.

Virgile Moine: L'Ecole normale des Instituteurs de Porrentruy, 1937.

Jakob Tomaschpolsky aus Balta (Russland): Geschichte der bernischen Staatsverfassung im 19. Jahrhundert. Inaugural Dissertation der hohen juristischen Fakultät der Universität Bern.

Unsere Bundesräte seit 1848 in Bild und Wort.

Xavier Kohler et Xavier Péquignot : Biographies jurassiennes.

Archives du canton de Berne relatives à l'Ecole normale des instituteurs du Jura pour les années 1848 à 1855.

Archives du canton de Berne relatives à l'inspecteur des écoles du Jura pour les années 1857 à 1864.

Documentation fournie par le Conseil communal du Locle et relative à l'Ecole industrielle du Locle pour les années 1854 à 1857.

Correspondance privée de Xavier Péquignot.